

2024

calitem

RAPPORT

ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Vue d'ensemble

Prévention

Collecte

Traitement

Finances

RAPPEL

Modifié par le décret n°2015-1827, le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants) fixe aux collectivités en charge de la gestion publique des déchets ménagers et assimilés l'obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel s'inscrit dans une logique de transparence et de parfaite information des citoyens sur le fonctionnement du service. Les indicateurs techniques et économiques mis en perspective sont une bonne manière de prendre conscience des enjeux de la prévention, du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et du rôle que chacun a à jouer dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport a été construit dans le respect des recommandations de l'ADEME, Agence de la Transition Écologique. En complément, des fiches individualisées, par territoire, apportent une lecture précise des données de chaque intercommunalité charentaise.

SOMMAIRE

1 - Le territoire desservi	8
2 - La prévention des déchets	14
3 - La collecte des déchets : organisation	20
4 - La collecte des déchets : bilan	24
5 - Le traitement des déchets : organisation	29
6 - Le traitement des déchets : bilan	34
7 - Impact environnemental et sanitaire	40
8 - L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets	42
9 - La concertation et la gouvernance	47
10 - Les données financières	51
Glossaire	60



FAITS MARQUANTS 2024

JANVIER

Entrée en vigueur du **tri des déchets alimentaires** pour tous.



MARS

Remise aux communes et EPCI Charentais labellisés Terre de Jeux 2024 d'un kit et **d'une charte d'engagement** à l'organisation de manifestations sportives éco-responsables développée par le programme J'agis pour Réduire.



MAI

Déploiement du nouveau schéma de collecte sur le 2^{ème} territoire : la CDC Cœur de Charente. Inversion des fréquences de collecte, retrait des bacs de regroupement, équipement en bacs individuels, passage aux sacs transparents.

JUIN

Mise en service et inauguration du **nouveau parc photovoltaïque**, partie Nord, de Villognon/Luxé. Production de 14 300 MWh d'électricité renouvelable par an (la consommation de 7 900 habitants).

Première session de **formation des assistantes maternelles** du département à la réduction des déchets et à l'utilisation des couches lavables.



SEPTEMBRE

Lancement du Pass Valo pour fournir une carte d'accès à l'ensemble des usagers des pôles de valorisation et permettre leur identification.

Reprise en régie de la collecte des CDC des 4B et Lavalette Tude Dronne auparavant réalisée par Suez.



OCTOBRE

Venue du Président de l'ADEME, Sylvain Waserman et ses équipes, à Angoulême pour une réunion autour **du schéma de collecte incitatif développé par Calitom**.

DÉCEMBRE

Fermeture du centre de tri Atrion pour travaux.

VISION GLOBALE 2024 DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT SUR LE DÉPARTEMENT

L'ACTIVITÉ COLLECTE DÉPARTEMENTALE
199 028 HABITANTS



206 132
tonnes de déchets collectés

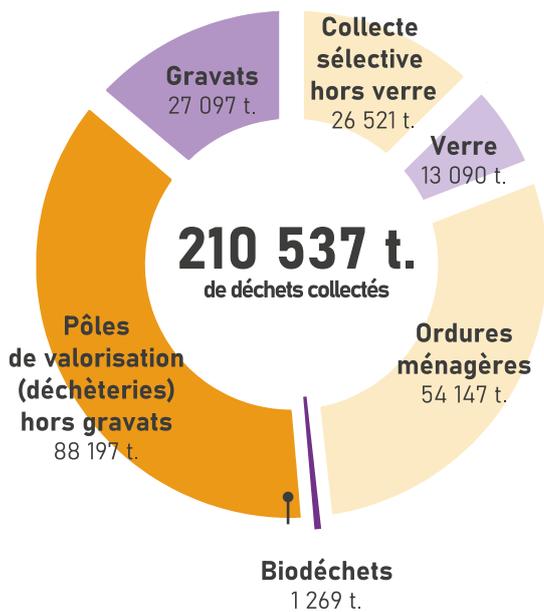


600
kg/habitant/an
(+12 kg par rapport à 2023)



210 537
tonnes de déchets collectés

RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS PAR NATURE



Filières	2024	Par rapport à 2023	Moyenne régionale 2023
Ordures ménagères	154 kg/an/hab	-6,7%	209 kg/an/hab
Collecte sélective hors verre	76 kg/an/hab	+2,7%	61 kg/an/hab
Verre	37 kg/an/hab	-5,1%	40 kg/an/hab
Biodéchets	4 kg/an/hab	+33,3%	5,8 kg/an/hab
Pôles de valorisation déchèteries (y compris gravats)	329 kg/an/hab	+7,2%	323 kg/an/hab
Total	600 kg/an/hab	+2%	638,8 kg/an/hab

L'ACTIVITÉ TRAITEMENT DÉPARTEMENTALE
350 867 HABITANTS



236 201
tonnes de déchets traités



241 092
tonnes de déchets traités



30 555 > **12,67%**
tonnes de déchets issus de l'activité commerciale de Calitom
des tonnages traités

COLLECTE ET TRAITEMENT PAR TERRITOIRE (EN KG/AN/HABITANT)

	Ordures ménagères	Collecte sélective (hors verre)	Verre	Pôles de valorisation déchèteries		Déchets valorisés*
				Total (y compris gravats)	dont non-encore valorisable	
CDC des 4B	161	78	37	332	38	67 %
CDC Charente Limousine	139	77	41	324	58	66 %
CDC Cœur de Charente	141	78	40	387	67	68 %
CA Grand Cognac	167	77	41	385	47	68 %
CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord	139	76	41	299	42	67 %
CDC Lavalette Tude Dronne	160	78	46	544	70	77 %
CDC Val de Charente	125	91	45	361	66	81 %
CDC du Rouillacais	96	80	40	399	57	75 %
CA GrandAngoulême	162	72	32	263	39	62 %
Moyenne totale	154	76	37	329	48	67 %

* Le calcul du pourcentage de déchets valorisés est obtenu en faisant le rapport entre la somme des déchets valorisés (hors ordures ménagères et non-encore valorisable) et le tonnage total collecté.

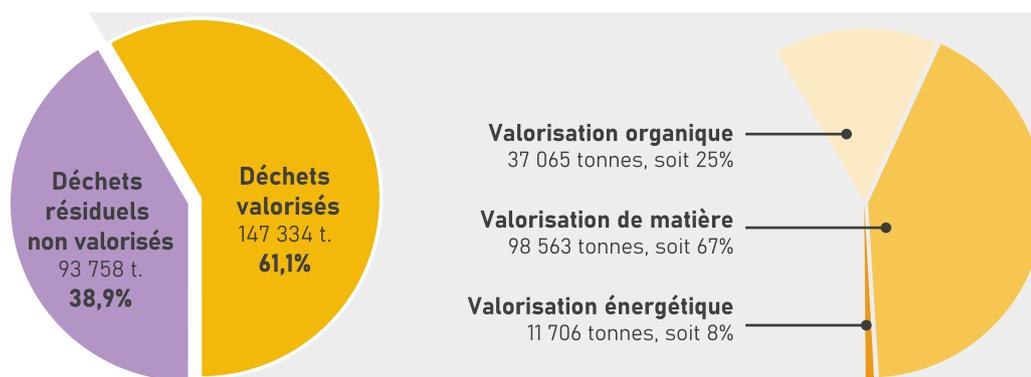
+ 95 tonnes de déchets d'amiante et 121 tonnes de pneus collectés sur des sites en apports volontaires
+ 1 269 tonnes de biodéchets

La loi de transition énergétique pour la croissance verte définit l'objectif de porter à 65% le tonnage des déchets ménagers et assimilés orienté vers le recyclage ou la valorisation organique d'ici 2025.

AUTRES APPORTS LIÉS À L'ACTIVITÉ COMMERCIALE DU SYNDICAT

Emballages recyclables et papiers (Charente-Maritime, professionnels, Calitom et GrandAngoulême, manifestation)	Déchets d'activités économiques (privés)	Végétaux (services techniques et privés)	Non-encore valorisable (services techniques, Emmaüs)	Amiante (services techniques et privés)	Mobilier, articles de réemploi	Pneus (collectivités et services techniques)
10 169 t.	18 739 t.	785 t.	809 t.	36,7 t.	12 t.	3,6 t.

RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DE TRAITEMENT (Y COMPRIS L'ACTIVITÉ COMMERCIALE)

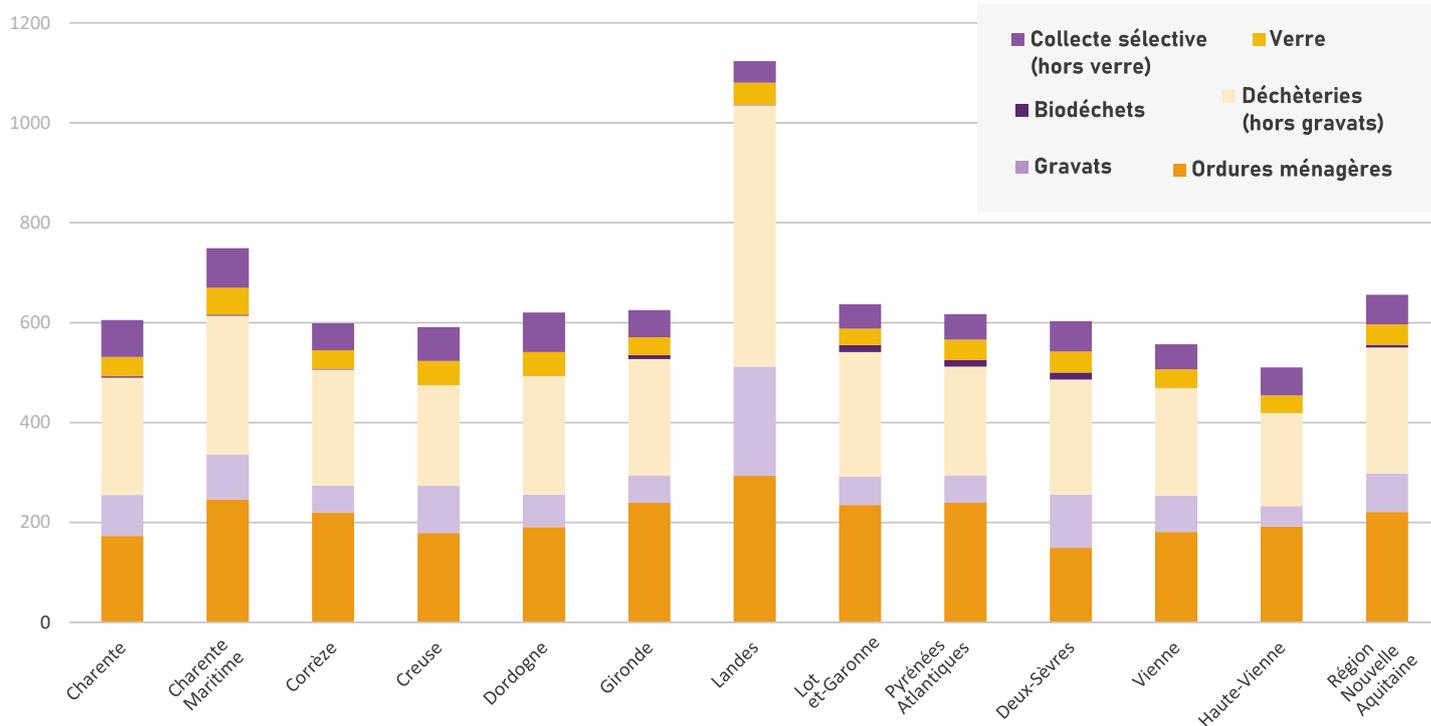


PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

DONNÉES AREC 2023

Sur base des chiffres 2023 (derniers chiffres régionaux connus à la date de rédaction du rapport), en kg/an/habitant

	Ordures ménagères	Collecte sélective (hors verre)	Verre	Biodéchets	Pôles de valorisation déchèteries (hors gravats)	Gravats	Total
Charente	165	74	39	3	248	78	606,7
Charente Maritime	234	78	53	3	287	83	738
Corrèze	209	56	36	1,7	246	55	604
Creuse	176	68	42	0	217	93	596
Dordogne	158	91	49	0	239	61	598
Gironde	225	56	35	8,3	229	49	602
Landes	285	42	44	1,5	482	212	1 067
Lot-et-Garonne	222	50	34	0,19	258	59	623
Pyrénées-Atlantiques	222	56	41	15	212	45	591
Deux-Sèvres	144	60	41	16	244	99	604
Vienne	185	50	39	0,58	212	70	557
Haute-Vienne	174	59	35	0,91	186	43	498
Région Nouvelle Aquitaine	209	61	40	5,8	251	72	638,8
Performance Charente/Moyenne régionale	-21,05 %	+21,31 %	-2,5 %	-48,28 %	-1,2 %	+8,33 %	-5,03 %



01

LE TERRITOIRE DESSERVI

Calitom, service public des déchets de la Charente, est un syndicat mixte créé en 1997 par arrêté préfectoral qui a pour compétence la collecte et le traitement des déchets ménagers produits sur le territoire départemental.

7
communautés
de communes

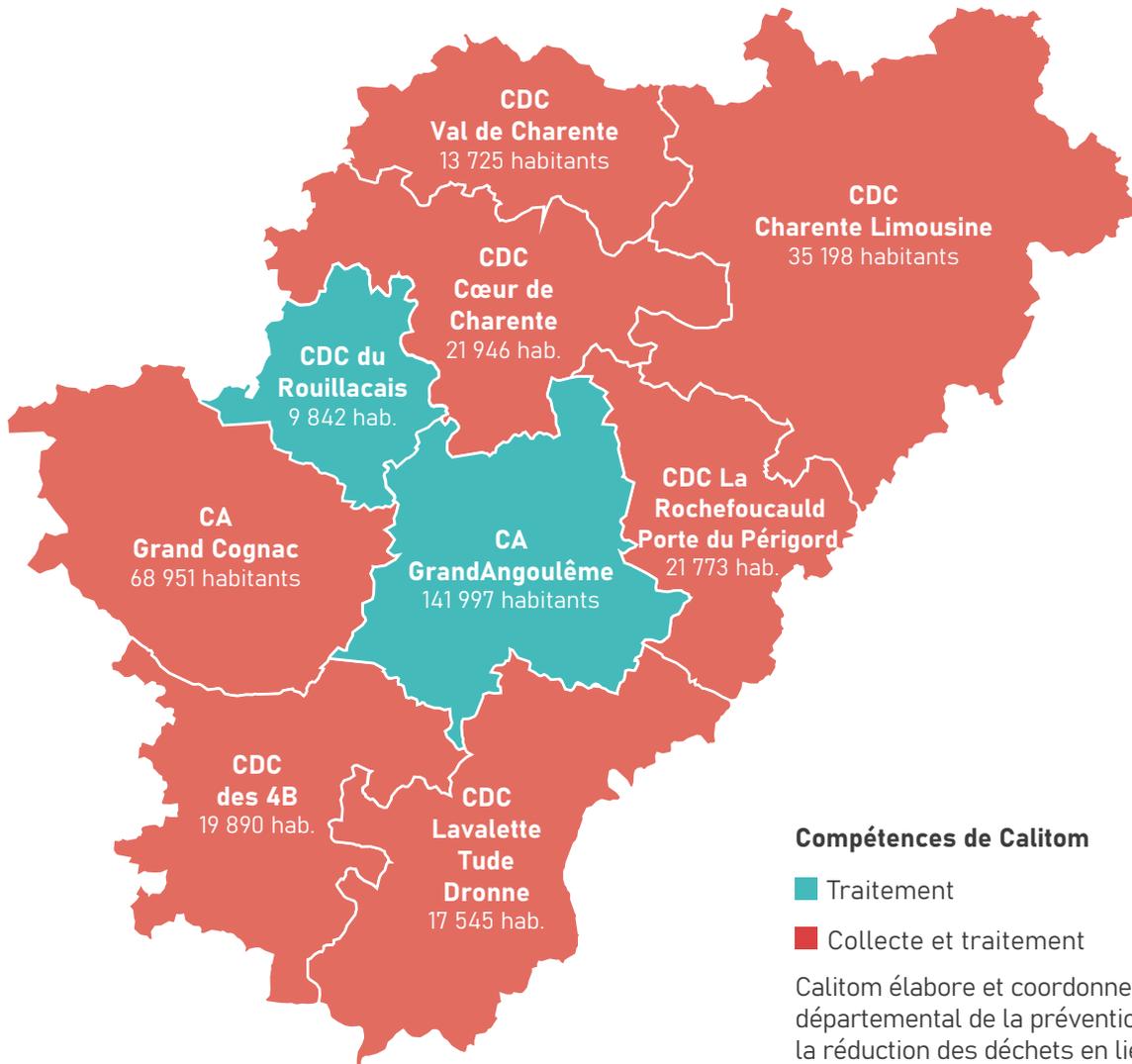
9
collectivités
adhérentes

83
élus délégués
représentant les
intercommunalités

2
agglomérations

LE TERRITOIRE DESSERVI

LE PÉRIMÈTRE



COLLECTE

312

communes adhérentes
199 028 habitants

Collecte (compétence facultative) : collecte des ordures ménagères, collecte sélective des emballages et des journaux-magazines, collecte du verre, collecte des biodéchets, exploitation des pôles de valorisation (déchèteries).

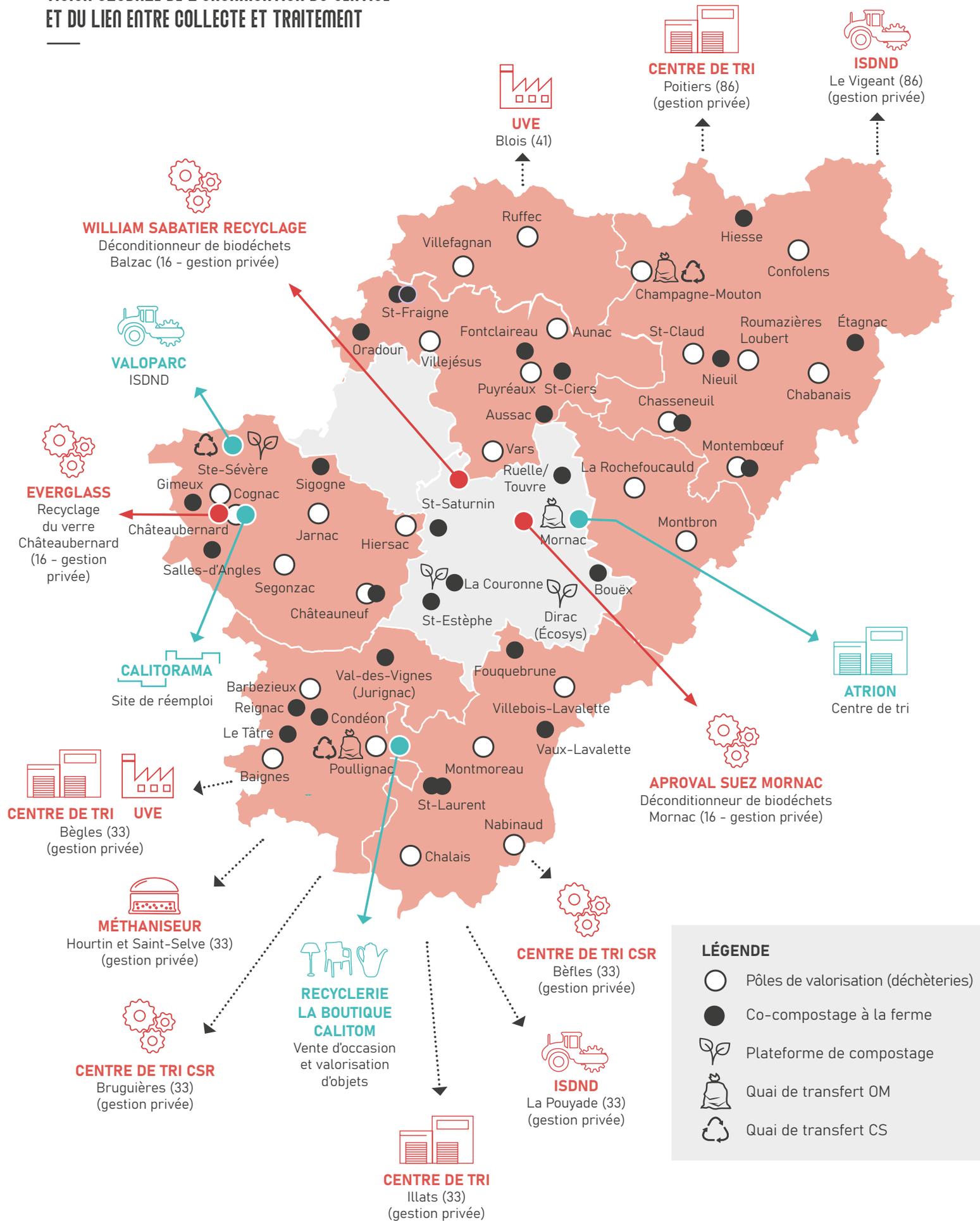
TRAITEMENT

363

communes adhérentes
350 867 habitants

Traitement (compétence obligatoire) : tri des déchets recyclables, valorisation des filières des pôles de valorisation (déchèteries), traitement des déchets résiduels, exploitation et création des équipements de traitement départementaux, réhabilitation et suivi des anciens sites, traitement des Déchets d'Activité Économique à titre commercial.

VISION GLOBALE DE L'ORGANISATION DU SERVICE ET DU LIEN ENTRE COLLECTE ET TRAITEMENT



DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

		TYPE DE DÉCHETS								
		Ordures ménagères	Emballages recyclables	Papier	Verre	Amiante *	Pneus *	Textiles *	Déchets de soins *	Encombrants, toxiques et végétaux **
										
MODE DE COLLECTE	Collecte en porte à porte (sacs ou bacs individuels)	●	●	●						
	Points d'apports volontaires (bacs de regroupement, conteneurs enterrés, autres conteneurs)	●	●	●	●			●		
	Pôle de valorisation (déchèteries)			●	●			●		●
	Pharmacies*								●	
	Collecte spécifique sur site*					●	●			

*Filières faisant l'objet de collectes spécifiques

● **Amiante** : service spécifique de dépôts mensuels organisé sur 5 pôles de Calitom (Villefagnan, Montembœuf, Ste-Sévère, Poullignac et Champagne-Mouton) et 1 pôle privé (société William Sabatier à Balzac). Les inscriptions préalables sont obligatoires et du film de conditionnement est préalablement remis.

● **Pneus** : des apports sont possibles sur 3 pôles à Champagne-Mouton, Ste-Sévère et Poullignac, à des dates précises et selon des conditions spécifiques. Service gratuit, exclusivement réservé aux particuliers et collectivités.

● **Textiles** : toutes les pôles de valorisation (déchèteries) et une grande partie des communes de Charente sont équipées de bornes textiles par les repreneurs (Le Relais, TioCréatex, Néphilia...)

● **Déchets de soins** : une filière de collecte et de traitement est accessible gratuitement en pharmacie pour les déchets de soins utilisés en auto-médication par la filière DASTRI.

● **Encombrants** : une collecte en porte-à-porte est organisée sur demande sur la Ville de Cognac. Pour tous les autres habitants de Charente, les apports se font en pôles de valorisation (déchèteries).

** Encombrants, toxiques et végétaux : filières déployées sur les pôles de valorisation (déchèteries)

- végétaux,
- non-encore valorisable,
- bois,
- ferraille,
- carton,
- DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques (écrans, petits appareils électroménagers, gros électroménager froid et hors froid),
- verre,
- déchets toxiques,
- textiles,
- meubles,
- huiles minérales,
- huiles végétales,
- batteries,
- plâtre,
- piles,
- polystyrène,
- gravats,
- ampoules et néons,
- cartouches d'imprimante,
- radiographies,
- ampoules éco,
- CD/DVD,
- métaux non ferreux (laiton, cuivre...),
- plastiques souples,
- palettes,
- cartouches de chasse,
- couettes / oreillers / coussins / sacs de couchage,
- menuiseries vitrées.

Jusqu'à 37 types de déchets collectés sur les pôles de valorisation (déchèteries)

COMPÉTENCES

LES ORDURES MÉNAGÈRES, LA COLLECTE SÉLECTIVE ET LE VERRE

Gestion	Communautés de communes/d'agglomération							● OM ● CS ● Verre
	CDC Cœur de Charente	CA Grand Cognac	CDC Val de Charente	CDC des 4 B	CDC Lavalette Tude Dronne	CDC Charente Limousine	CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord	
COLLECTE	Calitom régie	● ●	●	● ●	● ●	● ●	● ●	288 communes 159 643 hab. 257 communes 130 077 hab.
	Paprec		● ●					24 communes 39 385 hab. 55 communes 68 951 hab.
	Minéris	●	●	●	●	●	●	312 communes 199 028 hab.

TRAITEMENT	Centres de tri		Refus de tri		Everglass Châteaubernard (16)			
	ISDND - Charente Valoparc (Ste-Sévère) > Régie Calitom	ISDND - hors département Le Vigeant (86) > Séché Environnement	Atrion Mornac (16) > Régie Calitom	Suez Poitiers (86) > Suez RV Sud Ouest		Trivalo 33 Illats (33) > Coved - Paprec	Veolia Bègles (33) > Veolia	UVE Bègles (33) > Valbom Veolia Blois (41) > Valcante

LES ENCOMBRANTS ET LES TOXIQUES

La collecte assurée par Calitom

- exploitation en régie du haut de quai, la gestion (accueil, nettoyage...), encadrement du personnel, compactage des bennes de non-encore valorisable, bois, végétaux et ferraille et travaux de maintenance et d'agrandissement des 27 pôles de valorisation (déchèteries) situés sur son territoire de compétence collecte.

Le traitement assuré par Calitom

- déploiement uniforme des filières de valorisation sur l'ensemble des pôles de valorisation (déchèteries) du département y compris les sites de Brie, Dirac, Fléac, La Couronne, l'Isle d'Espagnac, Mouthiers, Rouillac et Soyaux.

Filières gérées par des éco-organismes	
DEEE	Ecosystem
Lampes et néons	Ecosystem
Déchets dangereux	Eco-DDS
Piles	Corepile
Mobilier + gros articles de jardinage, bricolage, gros jeux/jouets, voilage et rideaux	Ecomaison
Pneus	Aliapur
Plâtre + menuiserie vitrée	Valobat

ÉCO-ORGANISMES

Structures agréées par l'État afin d'organiser la collecte et le traitement de certains déchets, en lien avec les entreprises de sa filière (obligation réglementaire de prise en charge de la fin de vie des produits mis sur le marché = Responsabilité Élargie du Producteur).

Destinations des filières des pôles de valorisation (déchèteries) non prises en charge par un éco-organisme

Végétaux	Compostage à la ferme (16)	gestion publique/privée
	Plateforme de compostage de Dirac (16) gérée par Brangeon Recyclage	gestion privée
	Plateforme de compostage à Ste-Sévère (16), à Frégeneuil (16), à La Couronne (16)	gestion publique
Gravats	Dons aux particuliers, sites Calitom, carrières Garandau (16)	gestion publique/privée
Non-encore valorisable	ISDND de Valoparc à Ste-Sévère (16)	gestion publique
Bois	W. Sabatier à Balzac (16)	gestion privée
Ferraille	Suez à Mornac (16)	gestion privée
Cartons	W. Sabatier à Balzac (16)	gestion privée
Plâtre	W. Sabatier à Balzac (16)	gestion privée
Verre	Everglass à Châteaubernard (16)	gestion privée
Déchets dangereux (hors REP)	W. Sabatier à Balzac (16) puis la SIAP à Bassens (33)	gestion privée
Textiles	TioCreatex en Vienne (86) et Le Relais	gestion privée
Huiles minérales	Pivetaud (16)	gestion privée
Huiles végétales	GECCO (59), Quatra France (59)	gestion privée
Plastiques souples (films)	W. Sabatier à Balzac (16)	gestion privée
Batteries, laitons, aluminium, cuivre, zinc, inox...	W. Sabatier à Balzac (16)	gestion privée
CD / DVD	Esope à Mornac (16)	gestion privée
Cartouches imprimantes	Atmosph'aire (33)	gestion privée
Radiographies (hors REP)	Titral Ouest (17)	gestion privée
Polystyrène	Poitou Polystyrène (86)	gestion privée
Cartouches de chasse	Esope à Mornac (16)	gestion privée
Bouteilles de gaz	SIAP à Bassens (33)	gestion privée
Papiers	W. Sabatier à Balzac (16)	gestion privée

Autres filières

Filières	Collecte		Traitement	
	Lieu de récupération	Gestion	Structure	Gestion
Pneus	sur sites	régie Calitom	Aliapur	gestion privée
Amiante	sur sites	régie Calitom	ISDND de Valoparc à Ste-Sévère (16)	gestion publique
Divers objets et mobiliers	pôles de valorisation (déchèteries)	régie Calitom	Recyclerie La Boutique Calitom à Poullignac (16)	gestion publique
			Recyclerie Avril - Rouillac (16), Emmaüs Châteaubernard, La Couronne et Ruffec (16), Coup de Pouce à Manot (16)	association
			Salle des ventes à Montbron (16), Easy Troc à Chasseneuil (16)	gestion privée

02

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Engagé depuis plus de 20 ans dans une démarche de prévention et de réduction des déchets, Calitom a réaffirmé sa volonté d'agir sur les pratiques de consommation et le volume des déchets. Ainsi, suite à des réunions de concertation avec les acteurs charentais concernés, le programme local de prévention des déchets 2020-2025 a été élaboré. Il engage la Charente dans un programme d'actions « J'agis pour réduire » visant -20% de déchets à l'horizon 2025, planifiées et coordonnées par le Comité -20% déchets, instance de concertation départementale.

600 KG

de déchets ménagers par
habitant produits en 2024
toutes filières confondues

-75 KG

d'ordures ménagères par
habitant entre 2010 et
2024

+18 KG

de déchets recyclables
par habitant triés entre
2010 et 2024 (emballages
recyclables, papiers et verre)

+78 KG

d'apports sur les pôles de
valorisation (déchèteries) par
habitant entre 2010 et 2024

INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS PAR RAPPORT À 2010



Après une année 2023 marquée par l'inflation et un tassement de la consommation des ménages, **2024 fût une année plus en ligne avec les standards.**

La **baisse des ordures ménagères** est principalement liée au déploiement du nouveau schéma de collecte qui a permis de **positionner le département sur une performance de 154 kg/an/hab** pour les sacs noirs/transparents.

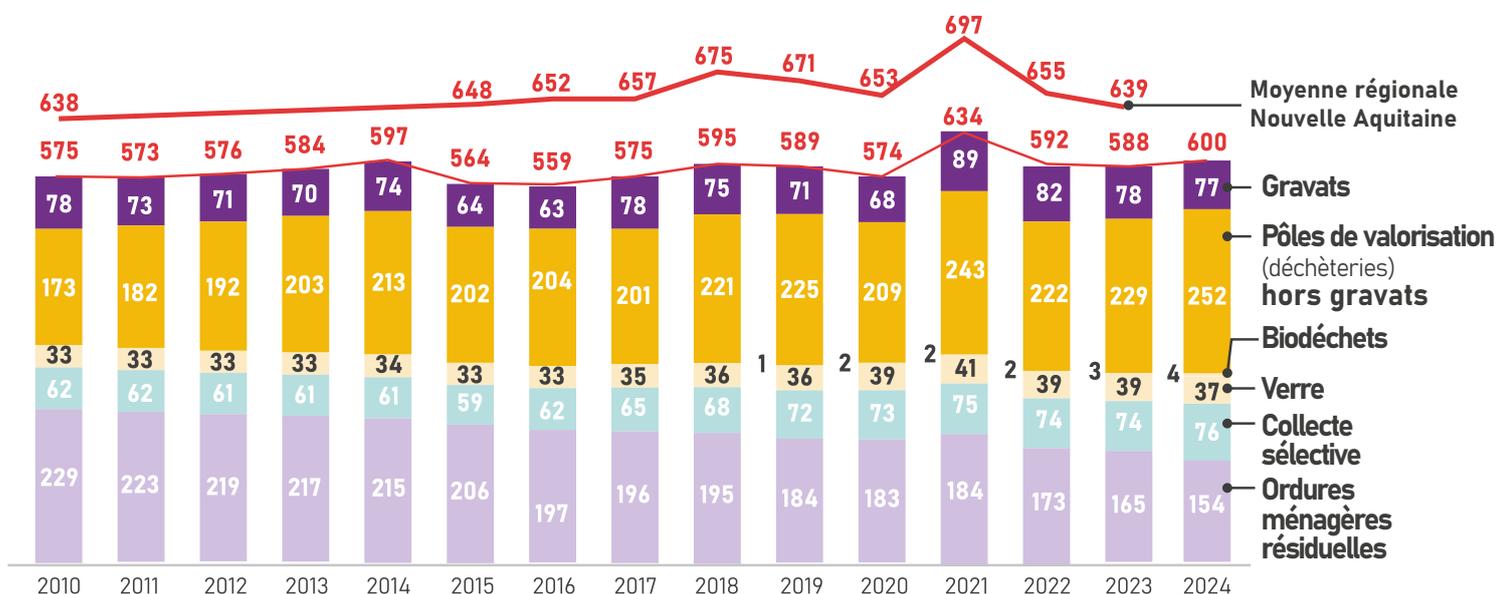
La **collecte sélective** a connu une **progression** de 2,5% avec 76 kg/an/hab.

Les apports sur les pôles de valorisation ont augmenté de 6,9% principalement en raison des apports de bois +15,4 % et de végétaux +10,7 %.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixait comme **objectif aux collectivités de réduire de 10%** les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.

Cet objectif n'a pas été atteint par la Charente puisque la quantité totale de déchets ménagers et assimilés a augmenté. **Il est à noter que cet objectif n'aura été atteint ni au niveau régional ni au niveau national. A titre d'information, au niveau régional, on constate une augmentation de 0,16%.**

ÉVOLUTION DES RATIOS DE DÉCHETS MÉNAGERS COLLECTÉS, DEPUIS 2010, EN CHARENTE EN KG/AN/HAB



HISTORIQUE DES POLITIQUES DE PRÉVENTION MENÉES

- **2009 : CAP 3000**, programme visant à sensibiliser l'ensemble du territoire charentais au compostage à domicile (fin du programme en 2012).
- **2011** : lancement du programme local de prévention des déchets 2010/2014 visant à **réduire les ordures ménagères de 7%**.
- **2014** : engagement de Calitom dans la labellisation **Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage** lancée par le Ministère de l'Environnement.
- **2016** : lancement du **débat public** sur l'avenir du traitement des déchets résiduels charentais réunissant les principaux acteurs locaux du territoire et une cinquantaine de citoyens volontaires.
- **2017** :
 - après 18 mois de concertation, **clôture du débat public** pour engager le département dans un **programme de prévention et de réduction** maximal des déchets visant **-20%** de déchets d'ici 2025.
 - création du **Comité Départemental de Coordination des Actions de Prévention**, appelé Comité **-20%** déchets, pour définir le plan d'action de prévention et de réduction des déchets à l'horizon 2025.
- **2018** : organisation de **tables rondes** avec les acteurs concernés par la prévention des déchets (acteurs locaux, associatifs, chantiers d'insertion, usagers, entreprises, administrations, collectivités, élus...).
- **2019** : élaboration du **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** 2020-2025, intitulé « **J'agis pour réduire** ».
- **2020** : début de mise en œuvre des actions du **PLPDMA**



LE COMITÉ -20% DÉCHETS UNE INSTANCE DE CONCERTATION

PLPDMA

8 axes retenus, déclinés en 50 fiches actions, pour réduire de 20% les déchets charentais de 595 kg/an/hab en 2018 à 476 kg/an/hab en 2025), à l'horizon 2025, toutes filières confondues

- Enjeu n°1** : Réduire le non-tri dans les ordures ménagères
- Enjeu n°2** : Réduire les biodéchets dans les ordures ménagères
- Enjeu n°3** : Réduire les textiles sanitaires dans les ordures ménagères
- Enjeu n°4** : Réduire les emballages plastiques et le papier
- Enjeu n°5** : Favoriser le réemploi de biens et de matériaux
- Enjeu n°6** : Valoriser les végétaux le plus localement possible
- Enjeu n°7** : Consolider les partenariats et les démarches d'accompagnement
- Enjeu n°8** : Sensibiliser tous les charentais aux enjeux de la prévention des déchets

16

élus engagés
au sein du comité -20%

Le Comité Départemental de Coordination des Actions de Prévention, appelé **Comité -20% déchets** est composé de **16 élus représentants** l'ensemble des territoires charentais et désignés en interne par les intercommunalités charentaises adhérentes à Calitom.

Ce comité a un rôle de **programmation**, de **planification** et de **coordination** des actions de prévention qui sont engagées sur le territoire Charentais dans le cadre du PLPDMA.

ÉLUS RÉFÉRENTS

**M. Jean-Jacques
PUYDOYEUX**

Président du Comité
-20% déchets

M. Jacky BONNET

Vice-Président en charge de
la prévention des déchets

TAILLE DE L'ÉQUIPE ENGAGÉE (EN ETP)



5



➤ Plus d'informations :

www.jagispourreduire.com ou sur
[www.calitom.com / rubrique « réduire »](http://www.calitom.com/rubrique%20%22r%C3%A9duire%22)

LES ACTIONS DE VALORISATION DES BIODECHETS & VÉGÉTAUX

LE COMPOSTAGE À DOMICILE EN CHARENTE

- **9 827 composteurs** distribués en 2024
- **12 lombricomposteurs** distribués.
- **47 nouveaux sites de compostage partagé mis en service en 2024**, soit 1 200 foyers supplémentaires desservis et un cumul de 264 sites en Charente pour plus de 6 500 foyers ayant accès à ce service.

LE NOURRISSAGE DES ANIMAUX



20 077 € de subventions accordées pour l'achat de poules et de poulaillers aux particuliers en 2024.



4 408 foyers volontaires ont participé à cette opération, depuis le début de l'opération en 2014.

ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES ZÉRO DÉCHET



- Dans l'objectif de sensibiliser la population, plusieurs campagnes de nettoyage de la nature ont été organisées avec la présence de Clean2gether. 101 communes sont adhérentes au dispositif de signalisation de dépôts sauvages. 13 000 € par an sont consacrés à cette application pour les communes Charentaises.
- **Finalisation de l'opération « Famille zéro déchet »** auprès de 15 familles de la **ville de Ruffec** et son centre social Chrysalide.
- Un programme de **sensibilisation des 1 400 assistantes maternelles du Département** est initié sur plusieurs mois en collaboration avec l'atelier Nesting de l'hôpital de Girac.
- **Atelier de sensibilisation lors des marchés locaux** notamment en partenariat avec l'association Régalade sur la thématique de lutte contre le gaspillage alimentaire.

LE RÉEMPLOI

LA RECYCLERIE CALITOM

Le réemploi participe à la réduction des déchets, en amont des filières de réutilisation et de recyclage. En prolongeant la durée de vie des objets ou matériaux, il limite la consommation de ressources dans le cadre d'une économie circulaire. De nombreux objets encore utilisables sont jetés dans les pôles de valorisation (déchèterie). Les recycleries leur évitent un enfouissement immédiat en centre de stockage.

- **42,6 tonnes évitées** en centre de stockage en 2024
- **28 948 articles** vendus
- **72 700 € HT** de vente
- **670 tonnes d'objets valorisés** depuis l'ouverture de la recyclerie en 2011

ESPACES RÉEMPLOI

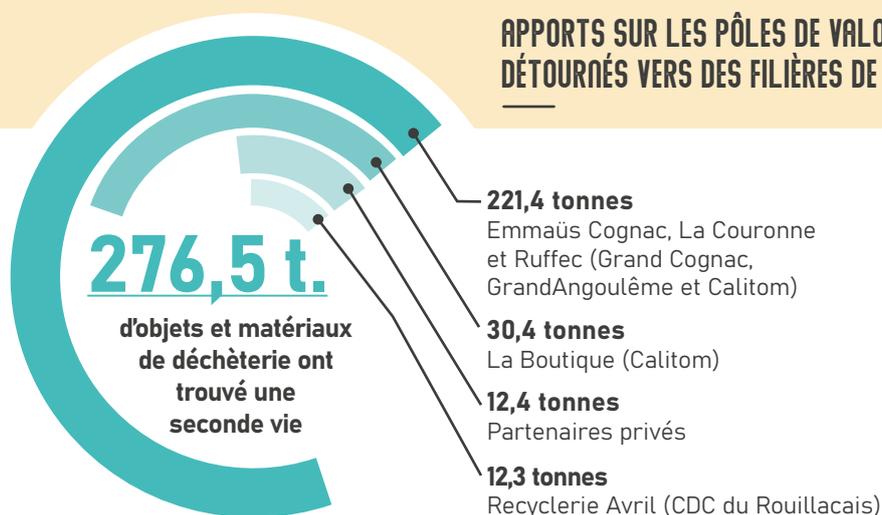
Deux espaces de réemploi sont ouverts aux usagers sur les pôles de valorisation de Barbezieux et Poullignac leur permettant de déposer et récupérer gratuitement des objets et matériaux pouvant être encore utilisés.

CALITORAMA

Un **espace de réemploi** sur le site du pôle de valorisation (déchèterie) de **Châteaubernard** : il permet aux usagers de **déposer et récupérer gratuitement** des objets et matériaux pouvant être encore utilisés au lieu d'être jetés dans les bennes.

Un **espace d'animations** permet de sensibiliser les usagers sur le réemploi suivant différentes thématiques. Exemples : entretien et réparation de vélos, jardiner au naturel, cuisiner sainement, conception de cosmétiques et produits ménagers sains, ateliers artistiques de sensibilisation, rénovation de meubles, compostage...

- **87 ateliers** réalisés
- **838 participants en 2024**, 110 visiteurs pour la semaine européenne de réduction des déchets sur le site et 15 partenaires locaux pour des ateliers de réparation, de sensibilisation et de création d'articles zéro déchet...



Soit
0,24%
des objets et matériaux apportés sur les pôles de valorisation (déchèteries) détournés vers des filières de réemploi

Depuis 2023, la Boutique de Calitom propose un nouveau service de collecte de meubles et objets pour les maisons/bureaux/commerces : 9 tonnes collectées en 2024. Un service « d'apports volontaires » permet aux clients de venir déposer sur rendez-vous directement leur objets et meubles à la recyclerie : 3 tonnes.



LA SENSIBILISATION À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

L'ANIMATION SCOLAIRE

● **Une convention de partenariat** a été signée en juillet 2022 par le Département de la Charente, l'Éducation Nationale, les agglomérations d'Angoulême et de Cognac et Calitom pour le développement de la prévention des déchets dans les collèges. En 2024, les collèges de Mansle, Ruffec, Chasseneuil/Bonnieure, St-Amant-de-Boixe, Montmoreau, Baignes et Ruffec ont été accompagnés dans ce cadre.

● **158 écoles primaires** ont bénéficié d'une animation en classe dans le cadre des programmes pédagogiques de Calitom soit **347 classes et 2 825 élèves** sensibilisés.

● **Thèmes abordés** : tri/recyclage, compostage, consommation responsable, gaspillage alimentaire, jardinage au naturel, 4 RE (Redécouvrir, Recycler, Réutiliser, Réimaginer).

● Animations réalisées par Calitom avec le concours des partenaires de l'éducation à l'environnement : **Charente Nature, Les Jardins d'Isis, Les Jardins Respectueux, Le Carré Bouge et l'Oasis du Coq à l'Âme.**

● Les écoles volontaires peuvent bénéficier d'un accompagnement au diagnostic, à la formation des enseignants, du personnel technique et à la mise en place d'un programme de gestion de leurs déchets.

● **92 animations** ont été réalisées au sein de 8 collèges (2 785 collégiens sensibilisés), accompagnement de 18 collèges dans une démarche de réduction des déchets de l'établissement (restauration, administration, entretien...)

● **32 interventions** au sein d'autres structures (MFR, ALSH, associations...)

VISITES DE SITES

● **2 parcours pédagogiques** sur les 2 principaux sites de traitement de la Charente (le site de stockage des déchets de Ste-Sévère **Valoparc** et le centre de tri de Mornac **Atrion**).

Ces visites guidées permettent de mieux comprendre les enjeux de la prévention et de la réduction des déchets.

● **Dans le cadre du programme « Mon école sans déchets »,** 1 075 élèves ont visité Les Jardins Respectueux (Châteaubernard).

AUTRES ACTIONS

● **Cinq conventions d'objectifs quinquennales** ont été signées avec Charente Nature, Régalade, les jardins respectueux, les compagnons du végétal et Les Jardins d'Isis pour le développement d'actions de sensibilisation à la réduction des déchets pour un montant de 160 000 €.

● **169 635 € de soutiens financiers** aux particuliers et organisateurs de manifestations (acquisition de poulaillers, changes lavables, protections hygiéniques réutilisables, broyeurs...).

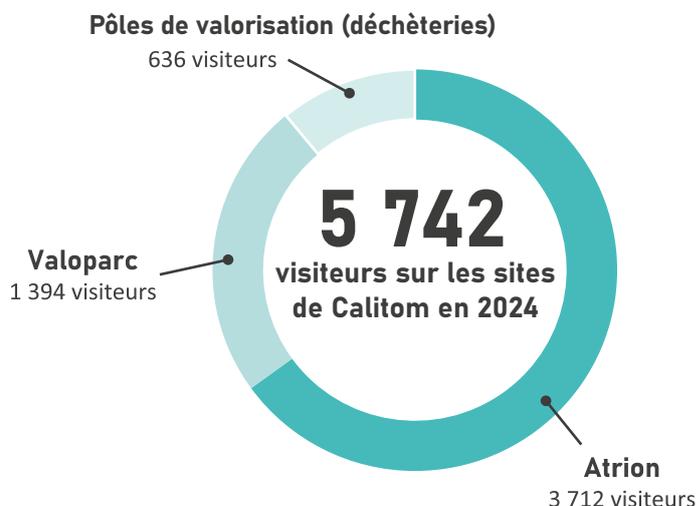
● **6 217 stop-pub** distribués.

● **32 acteurs locaux partenaires** de Calitom pour leurs actions de prévention ou de sensibilisation.

● **Site internet « J'agis pour réduire »,** site départemental dédié aux pratiques, aux initiatives et services locaux qui permettent de consommer plus éco-responsables et de réduire les déchets produits.

● **1 450 personnes** ont résolu l'énigme de l'escape game.

● Jury final du **concours « J'agis pour réduire »** destiné aux acteurs économiques charentais pour encourager la réduction des déchets et multiplier les projets écoresponsables : 3 lauréats ont été retenus et soutenus financièrement (10 000 € de prix attribués au Pressing Créa Sait Fer, à l'entreprise de reconditionnement de matériel informatique Korum et Balance Ton Bois Concept).



03

LA COLLECTE DES DÉCHETS *ORGANISATION*

Calitom assure la collecte des déchets ménagers et assimilés de l'ensemble des collectivités du département, hors CDC du Rouillacais et Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême.

199 028

habitants desservis par
Calitom en collecte
OM et CS

52,65%

de la population collectée
tous les 15 jours en OM

57,3%

de la population collectée
toutes les semaines en
CS

674

gros producteurs
non ménage soumis à la
redevance spéciale

PRÉCOLLECTE

Ordures ménagères résiduelles



sac ou bac noir, sac transparent individuel ou collectif
colonne en apport volontaire

Emballages recyclables et revues, journaux, magazines



sac ou bac jaune individuel ou collectif
colonne en apport volontaire

Biodéchets et déchets de jardin



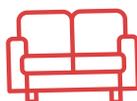
composteur à domicile ou de quartier pour les particuliers, en bac pour les gros producteurs

Verre



colonne à verre en apport volontaire

Encombrants et toxiques



pôles de valorisation (déchèterie)

Textile



pôles de valorisation (déchèterie) ou autres points d'apports volontaires

➤ Toutes les consignes de tri sur le site internet www.calitom.com / module « Où va ce déchet ».



POPULATION DESSERVIE ET TAUX DE VARIATION ANNUEL

NOMBRE D'HABITANTS

Collecte en porte-à-porte (PAP)		Collecte en points d'apport volontaire (PAV)	
2023	2024	2023	2024
189 431	188 828 soit -0,32%	10 015	10 200 soit +1,85%

BÉNÉFICIAIRES NON MÉNAGES (SOUS REDEVANCE SPÉCIALE)

2023	2024
527	674 soit +27,9%

ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES LIÉS À LA COLLECTE

EN APPORT VOLONTAIRE

	Verre 	Ordures ménagères 	Emballages recyclables 	Papier 
Nombre de contenants disponibles	1 183	114	148	11
Type de contenants	colonnes	colonnes	colonnes	colonnes
Ratio du nombre de contenants par habitant	1 pour 170	1 pour 89	1 pour 67	/
Tonnage collecté	8 216 t.	1 884 t.	881 t.	170 t.

ORGANISATION DE LA COLLECTE

EN PORTE À PORTE

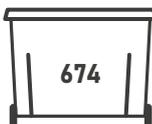
SPÉCIFICATION DE LA COLLECTE

	Ordures ménagères 	Collecte sélective 
Population desservie	188 828	188 828
Tonnage collecté	27 524	14 339
Distances parcourues pour la collecte	878 543 km	714 456 km
Couleur du bac concerné	gris - couvercle vert gris - couvercle bordeaux (Cognac)	gris - couvercle jaune
Collecte séparative proposée	oui	oui

SEUILS DE COLLECTE MAXIMUM POUR LES PRODUCTEURS NON MÉNAGERS


3m³
ordures ménagères


3m³
collecte sélective


674
gros producteurs soumis à la redevance spéciale

par semaine

(dont 325 contrats communes et 282 contrats privés)

POPULATION DESSERVIE

ordures ménagères



collecte sélective



% sur la population totale du territoire

FRÉQUENCE DE LA COLLECTE

PAR TYPE DE COLLECTE

Types de collecte	OM	CS	OM	CS	OM	CS	OM	CS	OM	CS
Période normale	1 x tous les 15 jours	1 x tous les 15 jours	1 x par semaine	1 x tous les 15 jours	1 x par semaine	1 x par semaine	2 x par semaine	1 x par semaine	1 x tous les 15 jours	1 x par semaine
Nombre d'habitants	43 710		43 604		38 300		11 346		62 068	
Période estivale (du 15/06 au 15/09) : Passage à une collecte sur Aubeterre (290 hab.) 2 fois par semaine en ordures ménagères et 1 fois par semaine en collecte sélective										

PAR TYPE DE DÉCHETS

	Ordures ménagères			Collecte sélective	
	2 fois par semaine	Toutes les semaines	Tous les 15 jours	Toutes les semaines	Tous les 15 jours
Population en %	5,70	41,65	52,65	57,34	42,66
Nombre de communes	3	74	249	182	130
Nombre habitants	11 346	82 904	104 778	114 124	89 904

ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

Le marché de prestation de service de collecte des déchets sur Grand Cognac a été renouvelé par Calitom en mars 2024. Puis est intervenu en octobre la reprise en régie de la collecte sur le sud du territoire. Et fin décembre 2024, Calitom a transféré à Grand Cognac la compétence collecte.

La Direction Proximité et Qualité de Services a, au cours de cette année 2024 déjà chargée, poursuivi le déploiement du nouveau schéma de collecte sur le territoire qui repose sur les axes suivants :

- Généralisation de la **collecte des ordures ménagères en sacs transparents tous les 15 jours** partout où cela est possible afin d'amplifier les résultats concluants de l'expérimentation 2022 menée auprès de 15 000 charentais ;
- Généralisation de la **collecte sélective toutes les semaines** pour répondre à l'augmentation du tri des recyclables partout où cela est nécessaire ;
- Maintien de la **collecte en porte-à-porte** des ordures ménagères et de la collecte sélective partout où cela est possible pour un service de qualité aux usagers et permettre un contrôle individuel du tri ;
- Dotation progressive **en bacs individuels pour les ordures ménagères et la collecte sélective** afin d'améliorer les conditions de collecte des agents ;

Il permet de maîtriser les coûts de traitement par une baisse significative des tonnages d'ordures ménagères, une réduction des coûts de transport et de stockage, une progression des quantités des recyclables favorisant une augmentation des recettes de vente des matières, les soutiens des éco-organismes.

Le plan de déploiement de ce schéma de collecte défini en 2023 a été anticipée au maximum avec un démarrage de la mise en oeuvre dès fin 2023 sur la CDC Val de Charente, puis à partir d'octobre 2024 sur les CDC de Cœur de Charente, Lavalette Tude et Dronne et 4B. L'ensemble des territoires «collecte» de Calitom seront déployés fin 2025 début 2026.

04

LA COLLECTE DES DÉCHETS *BILAN*

L'année 2024 est marquée par un nouveau repli de la production des ordures ménagères avec une baisse de 6,5 %. Cette variation est néanmoins très différente entre les territoires ayant bénéficié du nouveau schéma de collecte comme la CDC Val de Charente -31,8% ou la CDC du Rouillacais -15,8% et le reste du territoire avec des variations entre - 2.1 % et -5,8%.

Pour la collecte sélective les constats sont les mêmes avec des territoires disposant du nouveau schéma de collecte en progression de 9,3 % et 5.5 % lors que le reste du territoire se positionne entre une stabilité et +3,3%.

210 537 T.
de déchets collectés
sur le département

600 KG
de déchets collectés par
habitant

329 KG
d'apports sur les pôles
de valorisation (déchèterie)
par habitant

154 KG
d'ordures ménagères
par habitant

DÉCHETS COLLECTÉS

DÉCHETS COLLECTÉS PAR TERRITOIRE

	CDC des 4B	CDC Charente Limousine	CDC Cœur de Charente	CA Grand Cognac	CDC La Roche-foucauld Porte du Périgord	CDC Lavalette Tude Dronne	CDC Val de Charente	CDC du Rouillacais	CA Grand Angoulême
Ordures Ménagères déchets ménagers et assimilés	3 198 t.	4 920 t.	3 094 t.	11 494 t.	3 017 t.	2 805 t.	1 711 t.	947 t.	22 960 t.
<i>dont déchets soumis à la redevance spéciale</i>	357 t.	758 t.	361 t.	1 093 t.	280 t.	431 t.	220 t.	/	/
Collecte Sélective dont déchets assimilés	1 546 t.	2 717 t.	1 711 t.	5 306 t.	1 651 t.	1 371 t.	1 247 t.	786 t.	10 186 t.
Verre	744 t.	1 439 t.	875 t.	2 848 t.	887 t.	806 t.	617 t.	395 t.	4 479 t.
Pôles de valorisation (déchèteries) déchets ménagers	6 600 t.	11 412 t.	8 485 t.	26 567 t.	6 509 t.	9 542 t.	4 960 t.	3 929 t.	37 290 t.
<i>dont déchets des professionnels</i>	252 t.	391 t.	273 t.	1 119 t.	139 t.	315 t.	245 t.	Non estimé	/
Biodéchets	1 269 t.							/	

+ 95 tonnes de déchets d'amiante et 121 tonnes de pneus collectés sur des sites en apports volontaires

DÉCHETS COLLECTÉS SUR LE DÉPARTEMENT

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



54 147 t.
soit 154 kg/an/hab

COLLECTE SÉLECTIVE HORS VERRE



26 521 t.
soit 76 kg/an/hab

VERRE



13 090 t.
soit 37 kg/an/hab

BIODÉCHETS



1 269 t.
soit 4 kg/an/hab

PÔLES DE VALORISATION (DÉCHÈTERIES GRAVATS COMPRIS)

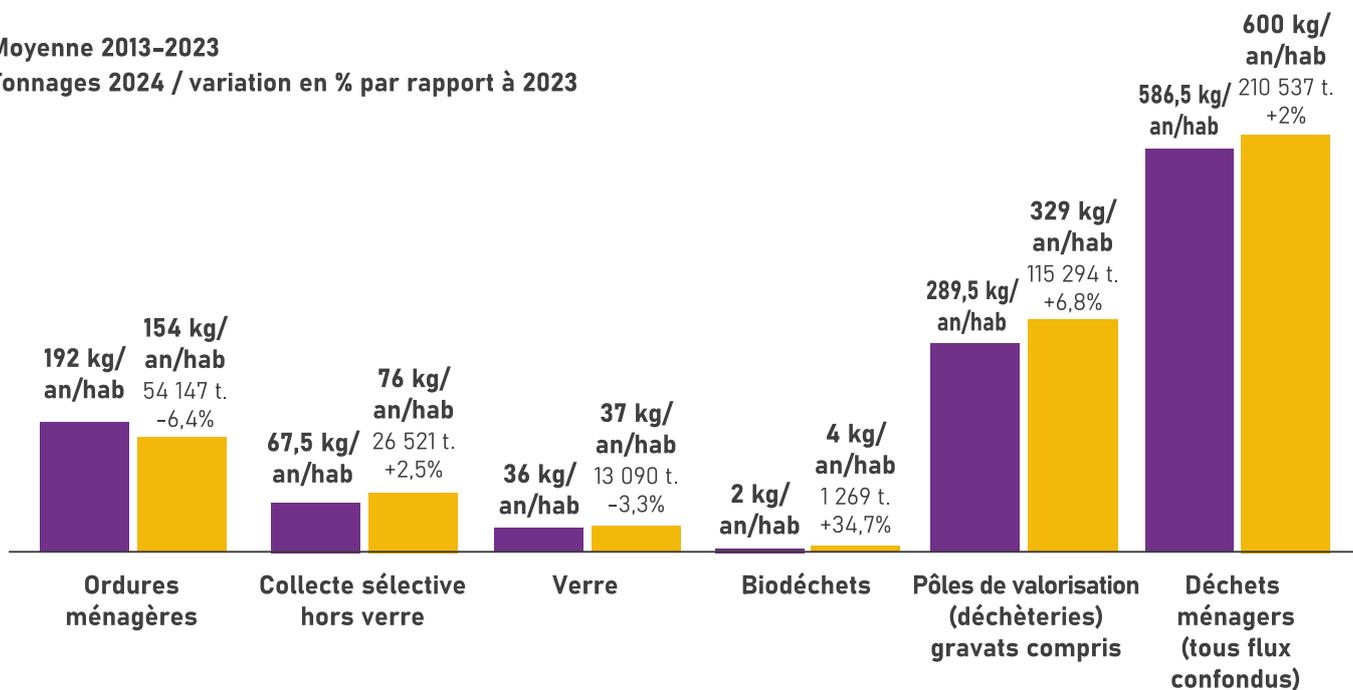


115 294 t.
soit 329 kg/an/hab

ÉVOLUTION DES TONNAGES

COLLECTE DÉPARTEMENTALE

- Moyenne 2013–2023
- Tonnages 2024 / variation en % par rapport à 2023



Après une année 2023 marquée par l'inflation et un tassement de la consommation des ménages, **2024 fût une année plus en ligne avec les standards.**

La **baisse des ordures ménagères** est principalement liée au déploiement du nouveau schéma de collecte qui a permis de **positionner le département sur une performance de 154 kg/an/hab** pour les sacs noirs/transparents.

La **collecte sélective** a connu une **progression** de 2,5% avec 76 kg/an/hab.

Les apports sur les pôles de valorisation ont augmenté de 6,9 % principalement en raison des apports de bois +15,4 % et de végétaux +10,7 % (du fait de la forte pluviométrie de 2024).

Seuls les gravats restent plutôt stables avec un repli de -0,6 %.



PROJECTION DÉPARTEMENTALE 2024

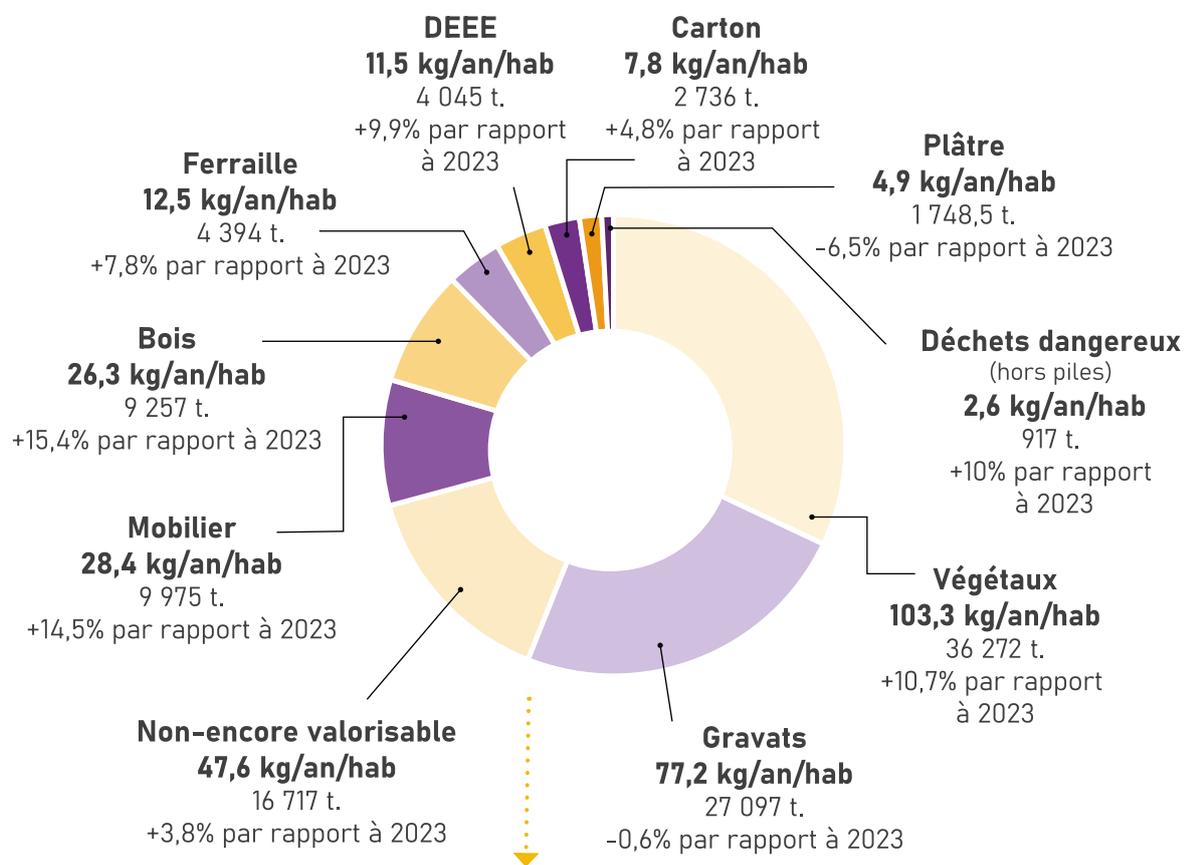
Dans le cadre du programme local de prévention des déchets, la Charente s'est fixée pour **objectif de réduire de 20% à l'horizon 2025 les déchets charentais, toutes filières confondues.**

Pour atteindre cet objectif, les efforts devront prioritairement porter sur la **réduction du non-tri et des biodéchets dans les ordures ménagères**, ainsi que la **réduction des végétaux** et du **non-encore valorisable** sur les pôles de valorisation (déchèteries).

PÔLES DE VALORISATION (DÉCHÈTERIES)

Répartition des tonnages par flux

Données départementales



Petites filières de moins de 2 kg/an/hab

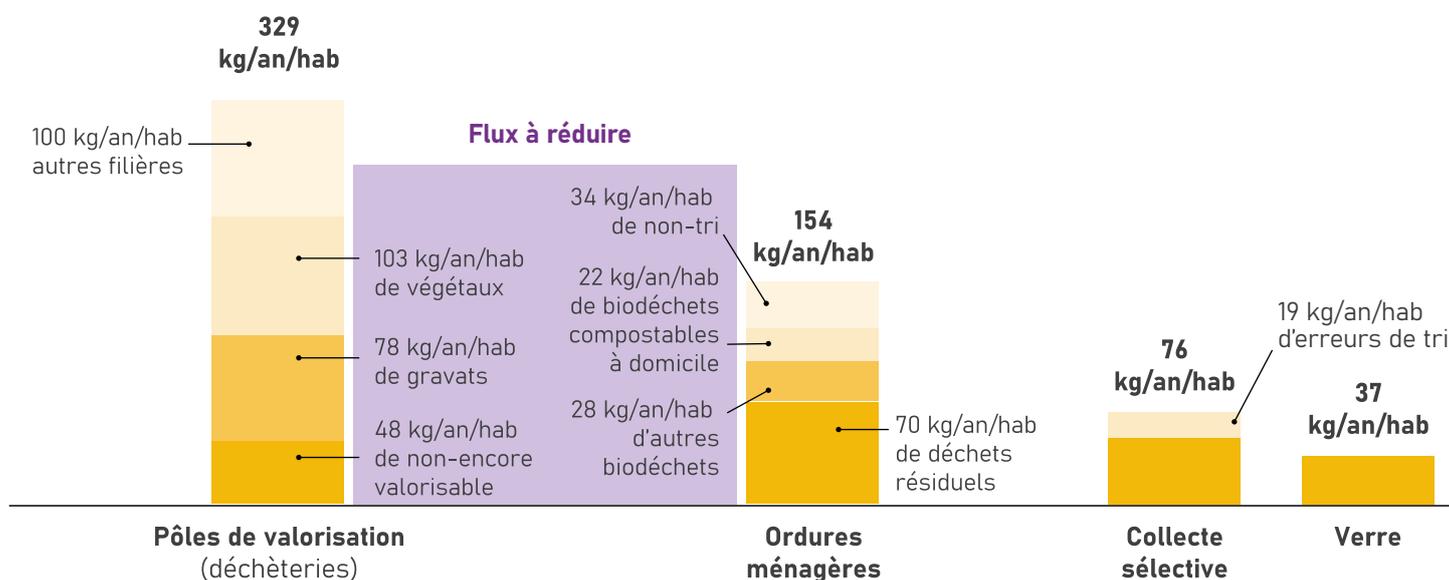
Filières	g/an/hab	Tonnage	Par rapport à 2023	Filières	g/an/hab	Tonnage	Par rapport à 2023
Textile	1 640	574,1	-3,5%	Câbles de cuivre	80	27,1	-4,6%
Papiers	940	328,6	+35,2%	Inox	50	16,1	+8,4%
Articles réemploi ressourcerie (Boutique Calitom, Emmaüs, AVRIL, vélos)	790	276,5	+0,6%	CD/DVD	50	18,1	+7,2%
Huiles minérales	620	216,5	-10,4%	Néon / ampoules éco	50	17,7	+11,4%
Plastiques souples (films)	400	139,2	+0,4%	Laiton	40	13,7	+3,8%
Menuiserie vitrée	370	131	/	Cuivre	20	7	-5,1%
Batteries	330	116,9	+7,6%	Zinc	20	6,2	-3,2%
Polystyrène	240	82,5	-1,9%	Cartouches d'imprimantes	10	4,9	+0,8%
Aluminium	180	63,2	+13,8%	Radiographies	10	3,4	+144,8%
Huiles végétales	120	42,1	+8,3%	Cartouches de chasse	10	2,5	+14,1%
Piles	110	40,6	+12,7%				

Autres filières faisant l'objet de collectes spécifiques

Filières	Tonnage	Kg/an/hab	Par rapport à 2023
Amiante	94,6	0,27	-25,2%
Pneus	121,4	0,34	-8,47%
Textiles	1 583,9	4,51	+33,3%

PERFORMANCE DE COLLECTE EN 2024

PÉRIMÈTRE DÉPARTEMENTAL



● **Déchets résiduels** : petits objets, mégots, sacs poubelle, déchets alimentaires non compostables, textiles sanitaires (couches, mouchoirs...), autres déchets résiduels dont éléments fins.

● **Non-tri** : déchets de collecte sélective (emballages et papiers) non triés et jetés dans les ordures ménagères.

● **Erreurs de tri** : indésirables jetés par erreur dans la collecte sélective (bacs jaunes).

● **Coût du non-tri et des erreurs de tri :****Perte de 2,6 millions € à l'échelle du département**

Chaque tonne de déchets recyclables qui n'est pas triée et donc placée dans un sac noir qui va être enfoui, représente un **surcoût financier de 120 €** pour la collectivité et à un impact environnemental certain puisqu'il s'agit de ressources perdues. Le sac noir des charentais est encore composé à **22% de déchets** qui auraient pu être triés. À l'échelle du département, cela représente une **perte d'environ 1,4 millions € qui impacte directement les citoyens dans le coût des impôts locaux**.

Par ailleurs, chaque tonne d'erreurs de tri engendre également un **surcoût financier de 180 €** pour la collectivité en terme de traitement. Les sacs jaunes sont composés de **25% d'erreurs, soit un surcoût de 1,2 millions €**.

OBJECTIF PLPDMA -20% EN 2025

Afin d'atteindre l'objectif que la Charente s'est fixé dans le cadre de son programme local de prévention des déchets, à savoir une **réduction de -20% des déchets charentais à l'horizon 2025**, différents axes prioritaires ont été identifiés pour diminuer la collecte de certains flux de déchets :

- **En pôles de valorisation (déchèteries)** : une réduction des végétaux, des gravats et des tonnages non-encore valorisables.
- **En ordures ménagères** : une réduction du non-tri et des biodéchets.
- **En collecte sélective** : les objectifs de prévention visent aussi à réduire la consommation de plastique et d'emballages.

05

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS *ORGANISATION*

Calitom traite les déchets ménagers et assimilés collectés sur l'ensemble du territoire charentais. Il dispose de ses propres unités de traitement et en assure la gestion, avec une autonomie relative. La collectivité est également prestataire de service pour le compte de clients publics hors département et d'entreprises privées.

210 537 T.

de déchets ménagers traités en 2024

Le département de la Charente n'est pas autonome.

154 230 T.

de déchets traités en
Charente

56 307 T.

des déchets traités hors
département

ORIGINE DES DÉCHETS

ET LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT EXISTANTES

EN CHARENTE



CENTRE DE TRI ATRION

Maître d'ouvrage : Calitom

Exploitant : Calitom

Déchets acceptés : emballages recyclables et papiers.

Provenance des déchets :

La Charente : 26 330 t.

Collectivités clientes hors département (CA Rochefort Océan, CDC de l'Île d'Oléron, du Bassin de Marennes, et de Haute-Saintonge, SIMER 86) : 9 635,5 t.

Professionnels de la Charente : 277 t.



WILLIAM SABATIER RECYCLAGE

Déconditionneur de biodéchets Balzac (16 - gestion privée)



VALOPARC

Informations p.31



APROVAL SUEZ MORNAC

Déconditionneur de biodéchets Mornac (16 - gestion privée)



EVERGLASS

Gestion : filiale de Verallia

Déchets acceptés : verre

Provenance des déchets :

La Charente : 13 090 t.



PLATEFORME DE COMPOSTAGE BRANGEON RECYCLAGE DE DIRAC

Gestion : société Brangeon Recyclage

Déchets acceptés : végétaux

Provenance des déchets : pôles de valorisation (déchèteries) de GrandAngoulême (Brie, Dirac, Fléac, l'Isle d'Espagnac, La Couronne, Mouthiers, Soyaux) : 8 596 t.

PLATEFORME DE COMPOSTAGE LA COURONNE

Gestion : GrandAngoulême

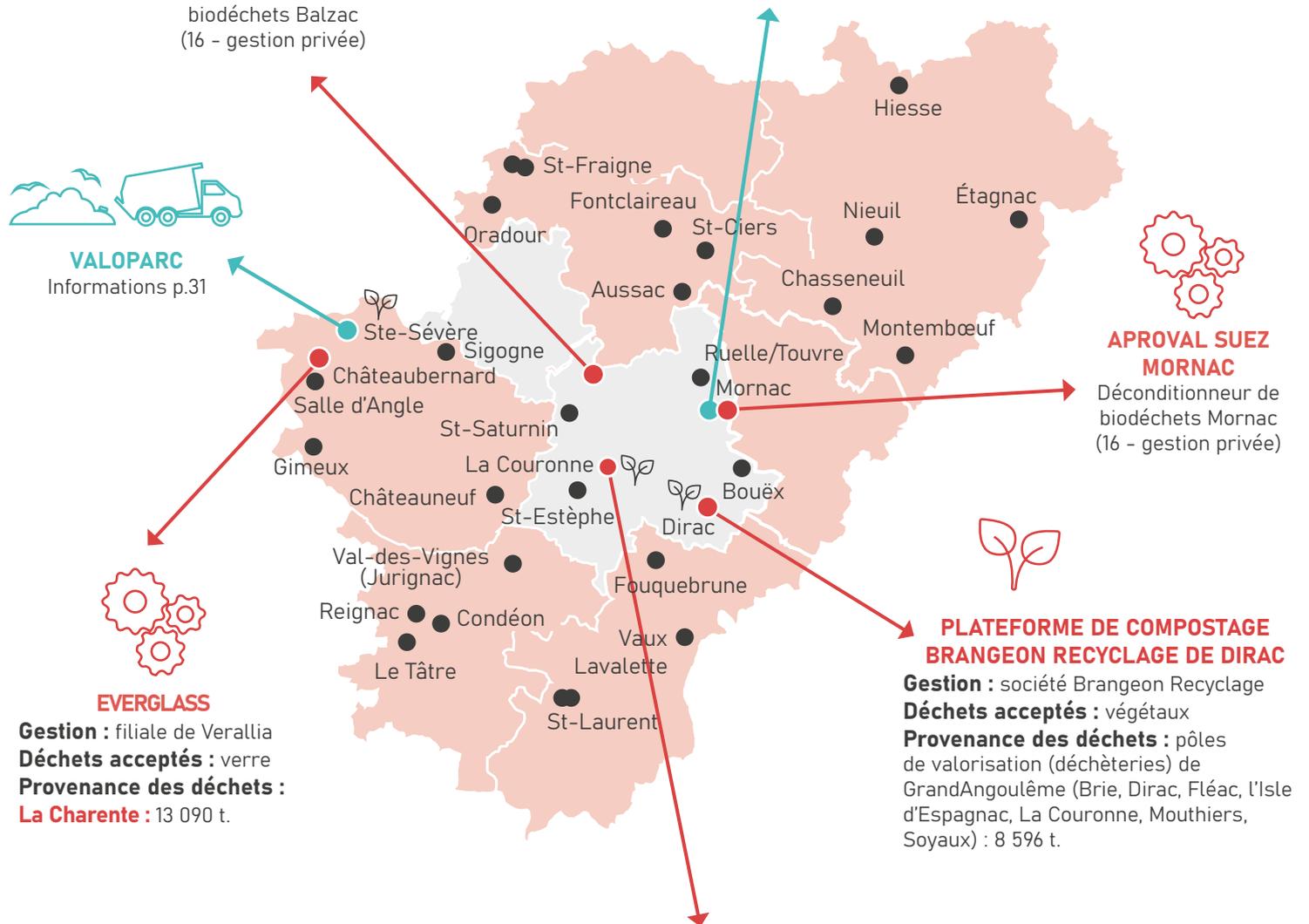
Déchets acceptés : végétaux

Provenance des déchets : pôles de valorisation (déchèteries) de GrandAngoulême (Brie, Fléac, l'Isle d'Espagnac, La Couronne, Mouthiers) : 2 421 t.

LÉGENDE

● Co-compostage à la ferme

🌿 Plateforme de compostage





VALOPARC

● ISDND

Maître d'ouvrage : Calitom

Exploitant : Calitom

Déchets acceptés : refus de compostage, déchets minéraux, déchets de construction et de démolition en mélange, encombrants ménagers, déchets de produits alimentaires, déchets d'amiante lié, ordures ménagères, stabilisat, déchets d'activités économiques, résidus provenant de déchets, refus de tri.

Provenance des déchets :

Déchets ménagers résiduels et assimilés : 30 656 t.

Déchets d'activités des entreprises : 18 575 t.

Non-encore valorisable des pôles de valorisation (déchèteries) et des

services techniques : 17 500 t.

Refus de tri (entrant + process)

d'Atrion : 3 059 t.

Déchets d'amiante lié : 131 t.

● Plateforme de compostage

Maître d'ouvrage : Calitom

Exploitant : Calitom

Déchets acceptés : végétaux

Provenance des déchets :

Pôles de valorisation (déchèteries de l'Ouest) (Châteaubernard, Jarnac, Segonzac, Cognac) + Rouillac : 0,34 t.

Services techniques : 244 t.

Entreprises privées : 541 t.



PLATEFORMES DE CO-COMPOSTAGE DES AGRICULTEURS

25 254 TONNES

Gestion privée : les agriculteurs

Déchets acceptés : végétaux des pôles de valorisation (pôles)

Provenance des déchets :

Plateforme d'Aussac-Vadalle : pôle de Vars (1 042 tonnes) - **Plateforme de Bouëx :** pôles de La Rochefoucauld, Montbron et Montembœuf (847 tonnes) - **Plateforme de Chasseneuil :** pôles de Chasseneuil/Bonnieure, Chabanais, La Rochefoucauld, Montbron, Roumazières et St-Claud (815 tonnes) - **Plateforme de Châteauneuf :** pôles de Châteauneuf, Segonzac et Jarnac (654 tonnes) -

Plateforme de St-Ciers : pôles d'Aunac, Puyréaux, Ruffec et Villejésus (631 tonnes) - **Plateforme de Condéon :** pôles de Baignes, Barbezieux, Segonzac et Poullignac (928 tonnes) - **Plateforme d'Étagnac :** pôles de Chabanais (634 tonnes) - **Plateforme de**

Fontclaireau : pôles d'Aunac, Champagne-Mouton, Vars et Ruffec (649 tonnes) - **Plateforme de Fouquebrune :** pôle de Mouthiers

(380 tonnes) - **Plateforme de Gimeux :** pôles de Cognac, Châteaubernard et Jarnac (1 224 tonnes) - **Plateforme de Hiesse :** pôles de

Champagne-Mouton, Confolens et Roumazières (936 tonnes) - **Plateforme de Jurignac :** pôles de Hiersac et Jarnac (595 tonnes)

Plateforme de La Couronne : pôle de Hiersac (690 tonnes) - **Plateforme de Le Tâtre :** pôles de Baignes et Barbezieux (1 408 tonnes)

- **Plateforme de Montembœuf :** pôles de Montbron, Montembœuf et La Rochefoucauld (628 tonnes) - **Plateforme de Nieuil :** pôles

de Chabanais, Champagne-Mouton, Confolens, Roumazières et St-Claud (946 tonnes) - **Plateforme d'Oradour :** pôle de Rouillac (824

tonnes) - **Plateforme de Reignac :** pôles de Baignes, Barbezieux, Poullignac et Segonzac (1 631 tonnes) - **Plateforme de Ruelle**

: pôles de La Rochefoucauld, Montbron et Montembœuf (793 tonnes) - **Plateforme de Salles d'Angles :** pôles de Châteaubernard,

Châteauneuf, Cognac et Segonzac (1 955 tonnes) - **Plateforme de Sigogne :** pôles de Châteaubernard, Jarnac, Hiersac et Rouillac (623

tonnes) - **Plateforme de St-Estèphe :** pôle de Châteauneuf, Jarnac et Segonzac (983 tonnes) - **Plateforme de St-Fraigne 1 :** pôles

de Ruffec, Villefagnan et Villejésus (553 tonnes) - **Plateforme de St-Fraigne 2 :** pôles de Ruffec, Villefagnan et Villejésus (1 063 tonnes)

- **Plateforme de St-Laurent 1 :** pôles de Chalais, Montmoreau et Nabinaud (1 824 tonnes) - **Plateforme de St-Laurent 2 :** pôles

de Chalais, Montmoreau et Nabinaud (510 tonnes) - **Plateforme de St-Saturnin :** pôles de Fléac et l'Isle d'Espagnac (561 tonnes) -

Plateforme de Vaux-Lavalette : pôles de Montmoreau, Nabinaud et Villebois (927 tonnes)

HORS DÉPARTEMENT

MÉTHANISEUR

Hourtin (33)

Maître d'ouvrage et exploitant : Medoc Energie

Déchets acceptés : biodéchets

Provenance des déchets : biodéchets préparés par William Sabatier Recyclage (2,5 tonnes)

Terres d'Aquitaine, Saint-Selve (33)

Maître d'ouvrage et exploitant : Suez

Déchets acceptés : biodéchets

Provenance des déchets : biodéchets préparés par Suez Aproval Mornac (1 266,58 t.)

CENTRE DE TRI

Poitiers (86)

Maître d'ouvrage et exploitant : Suez RV Sud Ouest

Déchets acceptés : déchets des ménages et d'activités économiques non dangereux et non inertes

Provenance des déchets : quais de transfert de Champagne-Mouton (collectes de la CDC Charente-Limousine) (67,32 t.)

Illats (33)

Maître d'ouvrage et exploitant : Coved – Paprec

Déchets acceptés : déchets des ménages et d'activités économiques non dangereux et non inertes

Provenance des déchets : collectes des quais de transfert de Valoparc, Poullignac, Atrion + CDC Haute-Saintonge et Marennes (252,96 t.)

Bègles (33)

Maître d'ouvrage et exploitant : Veolia

Déchets acceptés : déchets des ménages et d'activités économiques non dangereux et non inertes

Provenance des déchets : collectes de Grand Angoulême + CDC Oléron (236,7 t.)

FABRICATION CSR

Bruguières (31) - Maître d'ouvrage et exploitant : Paprec Sud-Ouest

Déchets acceptés : déchets non dangereux

Provenance des déchets : refus de tri de Coved Illats pour préparation CSR (8,84 t.)

Bègles (33) - Maître d'ouvrage et exploitant : Veolia

Déchets acceptés : déchets non dangereux

Provenance des déchets : refus de tri d'Atrion pour préparation CSR (1 666,24 t.)

ISDND

Le Vigeant (86) - Maître d'ouvrage et exploitant : Séché Environnement

Déchets acceptés : déchets ménagers résiduels et assimilés.

Provenance des déchets : ordures ménagères (quai de transfert de Mornac à Atrion (collectes des déchets de GrandAngoulême et des CDC de La Rochefoucauld Porte du Périgord, une partie de Charente Limousine) : 18 855 t. / quai de transfert de Champagne-Mouton (collectes des CDC de Val de Charente, une partie de Charente Limousine et de Cœur de Charente) : 4 643 t.)

Lapouyade (33) - Maître d'ouvrage et exploitant : Soval

Déchets acceptés : déchets des ménages et des activités économiques, déchets dangereux et non dangereux

Provenance des déchets : refus de tri ultimes Atrion (230,16 t.)

UVE

Bègles (33) - Maître d'ouvrage : Bordeaux Métropole

Exploitant : Valbom (Veolia), délégation de service public

Déchets acceptés : déchets des ménages, déchets des activités économiques, déchets dangereux et non dangereux

Provenance des déchets : refus de tri Atrion et Veolia Bègles (7 260 t.)

Blois (41) - Maître d'ouvrage : Val-Eco

Exploitant : Valcante, délégation de service public

Déchets acceptés : déchets des ménages, déchets des activités économiques, déchets dangereux et non dangereux

Provenance des déchets : refus de tri de Suez Poitiers (12,32 t.)

NATURE DES TRAITEMENTS

(DONT VALORISATION)

Filière	Mode de valorisation	Unité de traitement
Ordures Ménagères	stockage	Centres de stockage de Ste-Sévère, Le Vigeant
Emballages recyclables	tri (puis valorisation matière et valorisation énergétique)	Centres de tri Atrion à Mornac, Suez à Poitiers, Coved à Illats, Veolia à Bègles
Papiers	tri (puis valorisation matière et valorisation énergétique)	Centres de tri Atrion à Mornac, Suez à Poitiers, Coved à Illats, Veolia à Bègles
Biodéchets	méthanisation	WSR et Aproval puis méthaniseur Medoc Energie à Hourtin et Suez à Saint-Selve
DEEE	valorisation matière et énergétique, enfouissement	Gros électroménager hors froid et petits appareils en mélange : SOC Industrielle, Récup Métaux (16) Gros électroménager froid : AFM Recyclage à Bassens (33) Écrans et écrans plats : La Boîte à papier (87)
Lampes et néons	valorisation matière et énergétique, enfouissement	Artemise à Vulaines (10) et Lumiver à Seclin (59)
Textiles	valorisation matière, réemploi, enfouissement	Réemploi en direct par Tiocreatex en Vienne (86)

Filière	Mode de valorisation	Unité de traitement
Déchets dangereux	valorisation énergétique	SIAP à Bassens (33)
Déchets dangereux (hors REP)	valorisation énergétique	SIAP à Brassens (33)
Piles	valorisation matière	<u>Piles boutons</u> : META REGENERATION (04) / <u>Batteries Li-ion</u> : EUROIDIEUZE (57) / <u>Piles Lithium-MnO2</u> : ACCUREC (47) / <u>Batteries NiMh</u> : ERASTEEL - VALDI (03) / <u>Batteries Plomb</u> : EPUR METAL (13) / <u>Batteries NiCd</u> : EUROIDIEUZE (57) / <u>Piles Alcalines/Salines</u> : PAPREC D3E RECYCLAGE (33) / <u>Piles Lithium-SOCI2</u> : ACCUREC (47)
Mobilier	valorisation matière et énergétique, enfouissement	Pôles de valorisation (déchèteries) du département collectées et vidées chez Suez à Nersac (16), Suez à Limoges (87) et Brangeon à Bussac-Forêt (17).
Végétaux	compostage	Compostage à la ferme (16) Plateforme de compostage de Ste-Sévère (16), de Frégeneuil (16), La Couronne (16) et de Dirac (16) gérée par Brangeon Recyclage.
Gravats	dons, réemploi	Particuliers, sites Calitom, sites Garandeau (16)
Tout-venant	stockage	ISDND de Valoparc à Ste-Sévère (16)
Bois	valorisation énergétique et matière	Bois B : EGGER (40, Rion des Landes), Kronospan (89, Auxerre), FINSA (40, Morcenx la Nouvelle)
Ferraille	valorisation matière	Acierie en Espagne
Cartons	valorisation matière	Cartonnerie (dont St-Michel -16)
Plâtre	valorisation matière	Placo-plâtre à Cherves-Richemont (16)
Verre	valorisation matière	Everglass à Châteaubernard (16)
Huiles minérales	valorisation énergétique	Ciments Calcia AIRVAULT (79), Cimenterie OSILUB (76, Gonfreville-l'Orcher)
Huiles végétales	valorisation énergétique	Gecco (59), Quatra France (59)
Plastiques souples (film)	valorisation matière	Recuperados (La Garriga - Espagne)
Batteries, laitons, aluminium, câbles de cuivre, zinc, inox, cuivre...	valorisation matière	<u>Batteries</u> : STCM (45, Bazoches) <u>Petits métaux non ferreux</u> : GDE (33, Izon)
CD / DVD	valorisation matière	Plasturgiste
Cartouches imprimantes	réemploi	Atmosph'aire (33) / Revente
Radiographies (hors REP)	valorisation matière	Rhône-Alpes argent (69)
Polystyrène	valorisation matière	ESAT Vivonne (16)
Pneus	valorisation matière et énergétique	Alcyon (33)
Amiante	stockage	ISDND à Ste-Sévère (16)
Divers objets, mobiliers et vélos	réemploi	Recyclerie La Boutique Calitom (16)/ Recyclerie Avril (16) / Emmaüs de Cognac, La Couronne et Ruffec (16) / Association Coup de Pouce (16, Manot) / Salle de ventes (16, Montbron) / Cyclofficine d'Angoulême (16)
Bouteilles de gaz	valorisation matière	SIAP à Bassens (33)
Cartouches de chasse	valorisation matière	DECONS (33), ESOPE (16)
Menuiseries vitrées	valorisation matière et enfouissement	Val'homnia, Bourg Charente (16)

06

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS *BILAN*

66,6%

des tonnages traités valorisés
(déchets ménagers du
département)

60,4%

des tonnages traités valorisés
(y compris activités commerciales)

241 092 T.

de déchets traités en 2024 par
Calitom (y compris activités
commerciales)

30 555 T.

de déchets traités par Calitom pour
le compte d'entreprises privées ou
de collectivités extérieures (DAE,
non-encore valorisable...)

CAPACITÉ ET TONNAGES TRAITÉS

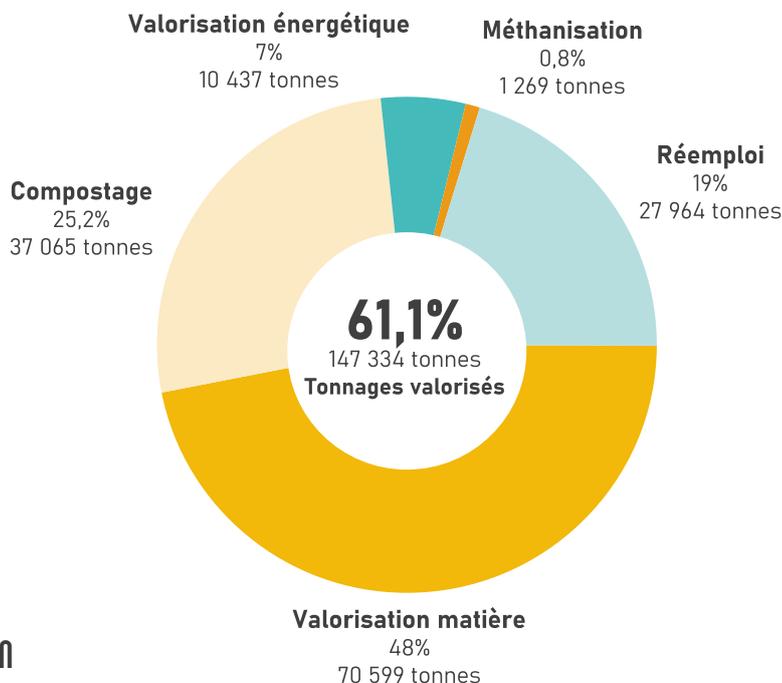
TAUX GLOBAL DE VALORISATION

Total des déchets entrants en 2024
(Déchets ménagers du département)

210 537

tonnes de déchets ménagers
du département
(hors activités commerciales)
traitées en 2024

TONNAGES VALORISÉS



INDICE DE RÉDUCTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS MIS EN INSTALLATION DE STOCKAGE

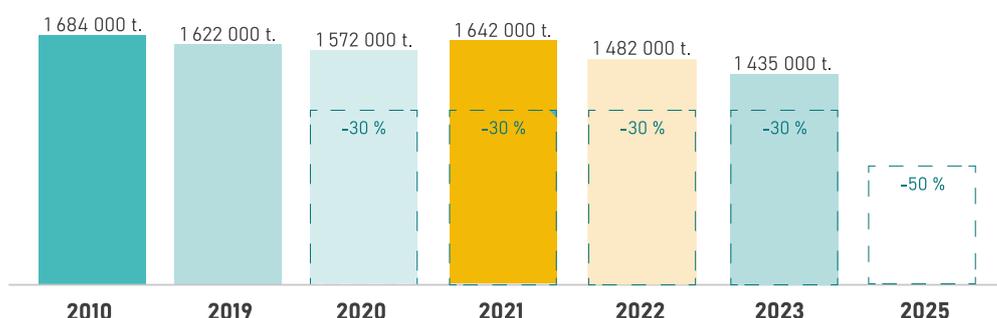
110*

Indice 2024 de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage

*Calcul réalisé en prenant pour référence le tonnage des déchets ménagers et assimilés mis en installation de stockage en 2010.

Cette évolution s'explique par **la fermeture de l'incinérateur** de GrandAngoulême en janvier 2018 sans création d'unité de remplacement. Il faut rappeler que le syndicat n'est pas sur une trajectoire de respect de l'objectif issu de la loi TECV : « **réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025.** »

Au niveau régional, l'objectif de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage n'a pas été atteint en 2020 puisqu'on constate une baisse de l'enfouissement de 7% contre 30% attendus.



En Charente :

En 2024, **10% de déchets en plus ont été enfouis** par rapport à 2010 alors qu'il aurait fallu réduire de 30%. Néanmoins, cet état de fait est dû au choix de fermer l'incinérateur de La Couronne. Si celui-ci avait poursuivi son activité, Calitom aurait atteint un **taux de réduction de 38%**.

CAPACITÉ DES INSTALLATIONS



VALOPARC

- ISDND
Capacité : 70 000 tonnes/an
- Plateforme de compostage
Capacité : 10 000 tonnes/an



PLATEFORMES DE CO-COMPOSTAGE DES AGRICULTEURS

Capacité totale : 26 000 tonnes



CENTRE DE TRI ATRION

Capacité : 43 000 tonnes/an



UVE

- Bègles (33)
Capacité : 273 000 tonnes/an
- Blois (41)
Capacité : 95 500 tonnes/an



CENTRES DE PRÉPARATION

- Paprec, Bruguères (31)
- Everglass, Châteaubernard (16)
Capacité : 17 000 m³/an
- Veolia, Bègles (16)



MÉTHANISEUR

- Hourtin (33)
Capacité : 60 000 tonnes/an
- Saint-Selve (33)
Capacité : 152 818 tonnes/an



ISDND

- Vigeant (86)
Capacité : 150 000 tonnes/an
- Lapouyade (33)
Capacité : 430 000 tonnes/an



PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

- Brangeon Recyclage, Dirac (16)
Capacité : 10 000 tonnes/an
- La Couronne (16)
Capacité : 8 775 tonnes/an

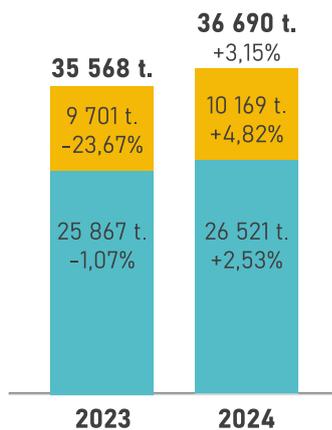


CENTRE DE TRI

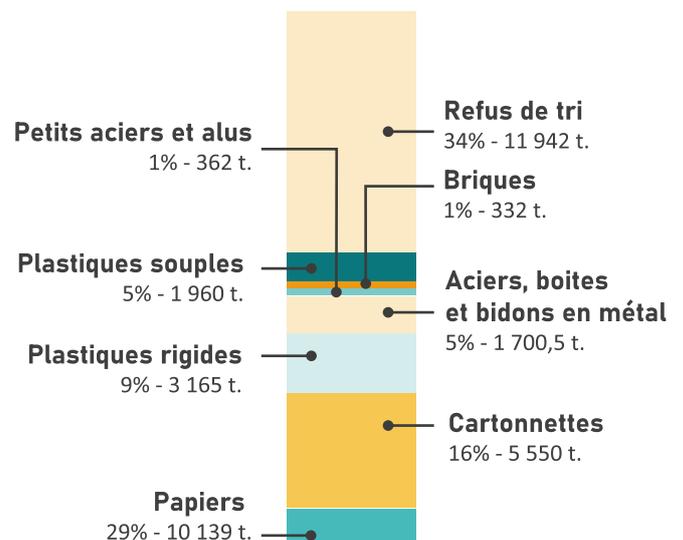
- Suez, Poitiers (86)
Capacité : 30 000 tonnes/an
- Trivalo 33, Illats (33)
Capacité : 39 000 tonnes/an
- Veolia, Bègles (33)
Capacité : 60 000 tonnes/an

TONNAGES TRAITÉS

Collecte sélective des emballages recyclables et du papier



- Apports des collectivités clientes hors département
- Apports charentais



Résultats du recyclage des matériaux produits >

À noter : le débit moyen du process pour l'année 2024 est de **11,09 tonnes/heure** (débit nominal de 11,33 tonnes/heure)

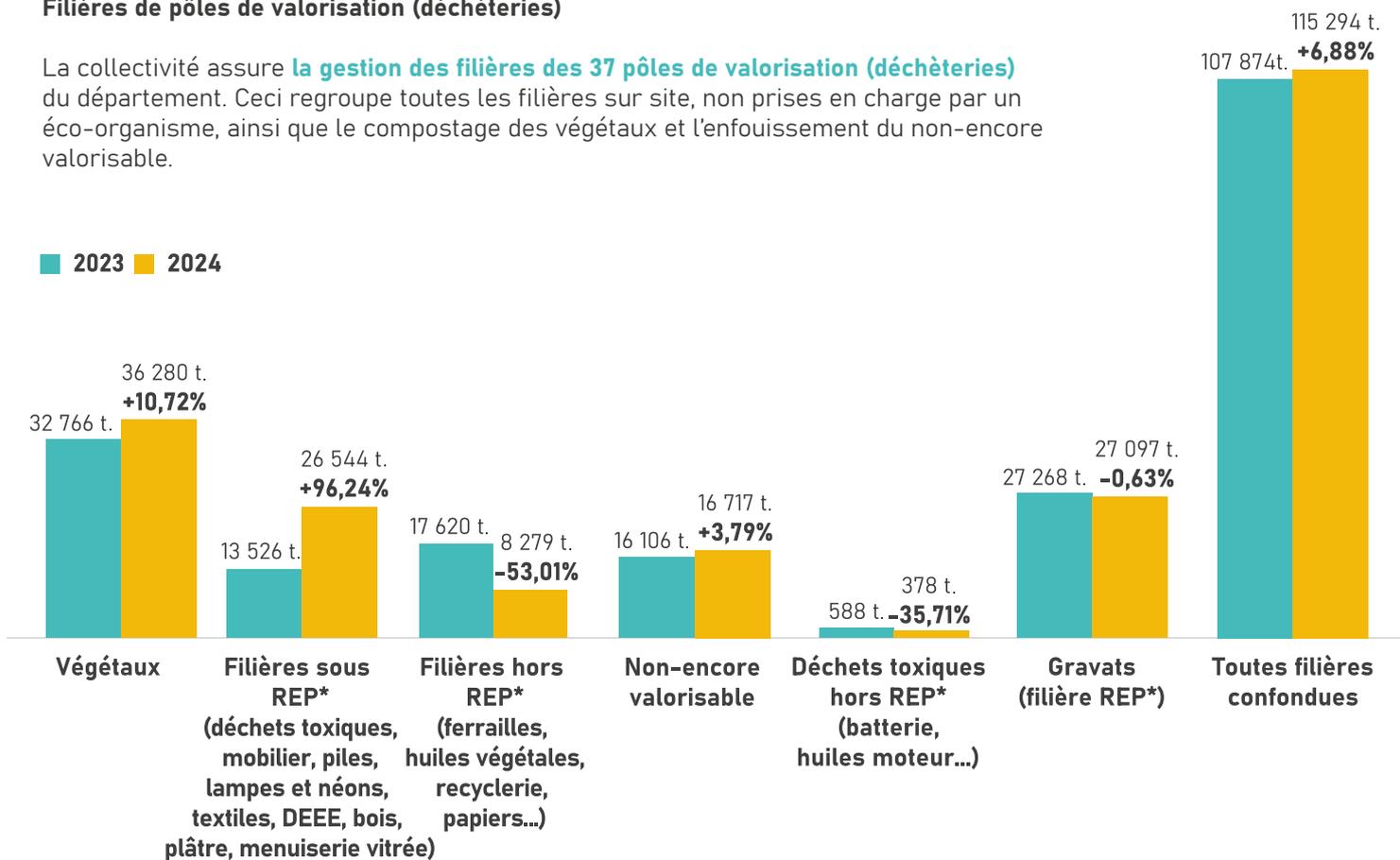
Verre

2023	2024	Évolution
13 543 t.	13 090 t.	-3,34%

Filières de pôles de valorisation (déchèteries)

La collectivité assure **la gestion des filières des 37 pôles de valorisation (déchèteries)** du département. Ceci regroupe toutes les filières sur site, non prises en charge par un éco-organisme, ainsi que le compostage des végétaux et l'enfouissement du non-encore valorisable.

■ 2023 ■ 2024

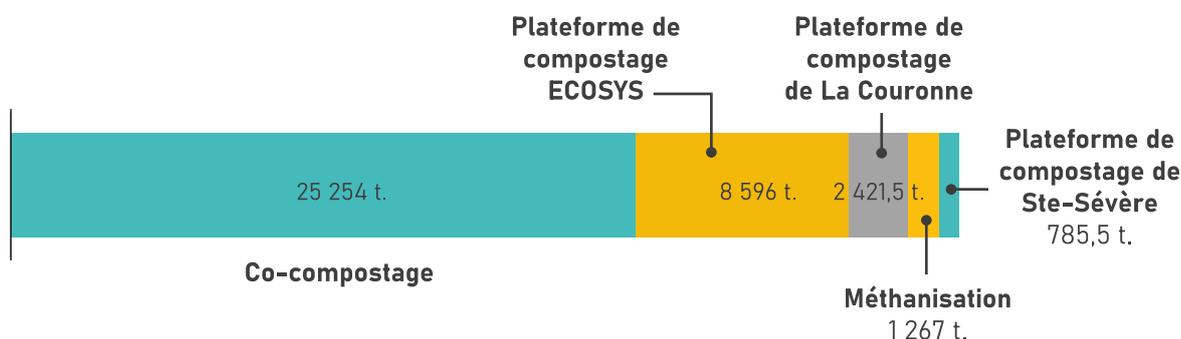


* REP : Responsabilité Élargie du Producteur

Végétaux et biodéchets

	2023	2024	Évolution
Végétaux	33 704 t.	36 280 t.	+7,64%
Biodéchets	941 t.	1 269 t.	+34,86%

Répartition des déchets fermentescibles



REFUS DE TRI ET PERFORMANCE

DÉFINITION ET ENJEUX DES REFUS DE TRI

Le process d'Atrion permet d'obtenir **un taux de refus de 33%** (contre 26% en 2023), soit **7 986 tonnes de refus, dont 4 900 tonnes valorisées** en Combustibles Solides de Récupération (CSR) auprès de Paprec à Bruguières ou en valorisation énergétique dans les Unités de Valorisation Énergétique Valbom à Bègles et Valcante à Blois, et **3086 tonnes enfouies** aux centres de stockage de Valoparc et à Lapouyade.

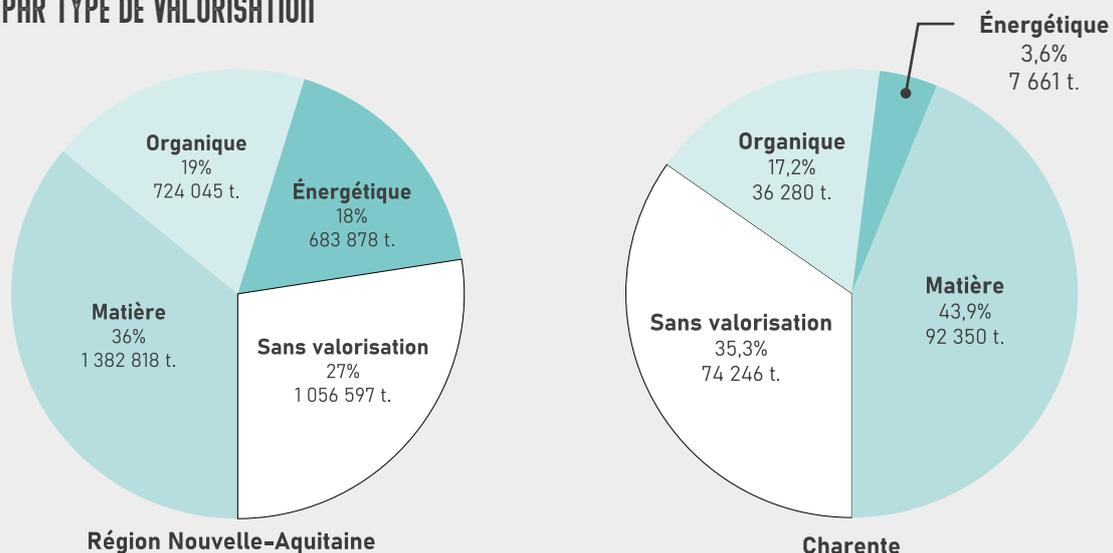
Erreurs de tri les plus fréquentes : Vêtements, déchets de soins, bâches, verre, jouets, cartouches d'imprimantes, poêles, radiographies, bandes vidéo, tuyaux d'arrosage, barquettes en plastique noires, couches bébé, masques, emballages plastique des fleurs.

En cas de doute quant au tri d'un déchet, rendez-vous sur www.calitom.com / module « Où va ce déchet ? » ou via le **formulaire « Question sur le tri »**, ou encore en appelant le **numéro vert 0 800 500 429**.

PERFORMANCE DE VALORISATION GLOBALE CALITOM

	Tonnage total	Tonnage valorisé	% valorisé	Type de valorisation
Ordures ménagères	54 147 tonnes	0 tonnes	0 %	100% sans valorisation
Collecte sélective	26 521 tonnes	23 235 tonnes	87,6 %	68% de valorisation matière 19,6% de valorisation énergétique 12,4% d'enfouissement de gros refus non valorisable
Biodéchets	1 269 tonnes	1 269 tonnes	100 %	100 % valorisation énergétique
Verre	13 090 tonnes	13 090 tonnes	100 %	100 % valorisation matière
Pôles de valorisation (déchèteries)	115 294 tonnes	98 697 tonnes	85,6 %	Valorisation organique Valorisation matière Valorisation énergétique
Total (DMA)	210 537 t.	136 291 t.	66 %	

TOTAL DMA PAR TYPE DE VALORISATION



RÉSIDUS DU TRAITEMENT

RÉSIDUS ISSUS DU TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

L'unité de valorisation électrique du **biogaz** de l'installation de stockage de Ste-Sévère a fonctionné **8 377 heures**.

2 844 774 Nm³ ont été valorisés, produisant



2 336 MWH

d'électricité (la consommation annuelle de 1 005 habitants)



71 MWH

de chaleur (la consommation annuelle de 6 foyers).

L'intégralité de la production électrique produite par les turbines à gaz est réinjectée dans le réseau ENEDIS pour alimenter les foyers des communes limitrophes de Ste-Sévère.



Les torchères ont brûlé :

- 481 507 Nm³ à Ste-Sévère
- 14 000 Nm³ à Rouzède (centre de stockage fermé)

Les **lixiviats** sont intégralement traités par le prestataire OVIVE.

Ste-Sévère

17 223 m³
traités par OVIVE

Rouzède

9 600 m³

Poullignac

4 716 m³



En moyenne, chaque année, **environ 55 analyses sont réalisées sur les eaux résiduaires** en interne ou par prestation de service (lixiviats, eaux de ruissellement, perméats, eaux de drainage confondus) sur l'ensemble des **sites de traitement** (centres de stockage, centre de tri, quais de transfert) et **20 sur les eaux en sortie de pôles de valorisation (déchèteries)**.

50 analyses de piézomètres ou sources ont été lancées et prélevées par notre prestataire de service en 2024 (suivi des eaux souterraines pour les centres de stockage).

RÉSIDUS ISSUS DU TRAITEMENT DES EMBALLAGES RECYCLABLES

4 900 t.

de **refus de tri ont été valorisées en Combustibles Solides de Récupération (CSR)** auprès de Paprec à Bruguères ou en valorisation énergétique dans les Unités de Valorisation Énergétique Valbom à Bègles et Valcante à Blois.

07

IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE

Afin de réaliser des économies, la réduction du périmètre de certification selon les normes ISO 14001 et ISO 45001 a été décidée en 2021, pour ne concerner que les activités de tri et d'enfouissement des déchets. Les autres sites restent en démarche d'amélioration continue selon les exigences de ces normes et continuent de faire l'objet d'audits internes. Fin 2024, Calitom a recruté un apprenti afin de mettre à jour l'analyse environnementale de l'ensemble des sites et un bureau d'études a été retenu pour le calcul du Bilan de Gaz à Effet de Serre (BEGES) de la collectivité. Cela permettra de redéfinir un plan d'actions interannuels pour réduire les impacts sur l'environnement.

14%

de véhicules légers et
utilitaires sont électriques ou
hybrides

40%

des poids lourds
roulent au B100

14 844 MWH

d'électricité produite grâce
aux parcs photovoltaïques
sur nos anciennes
installations de stockage et à
la valorisation du biogaz

4

bornes de recharges
de véhicules ajoutées

MESURES PRISES

EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

● Conformément à la réglementation **des mesures de bruit dans l'environnement** doivent être réalisées tous les 3 ans autour de nos sites. La majorité de nos installations ont été contrôlées en 2024, **sans aucun dépassement** par rapport aux seuils réglementaires.

● Des plaintes ont été émises par les riverains de l'ISDND de Valoparc, notamment au 1^{er} semestre 2024. **Les travaux de couverture des casiers et le captage du biogaz a été accéléré par rapport au planning initial.** Les installations de captage du gaz et notamment la torchère ont subi des opérations de maintenance importance pour les fiabiliser et une communication spécifique a été mise en place avec les riverains et la mairie. **La situation s'est nettement améliorée au 1^{er} trimestre 2025.**



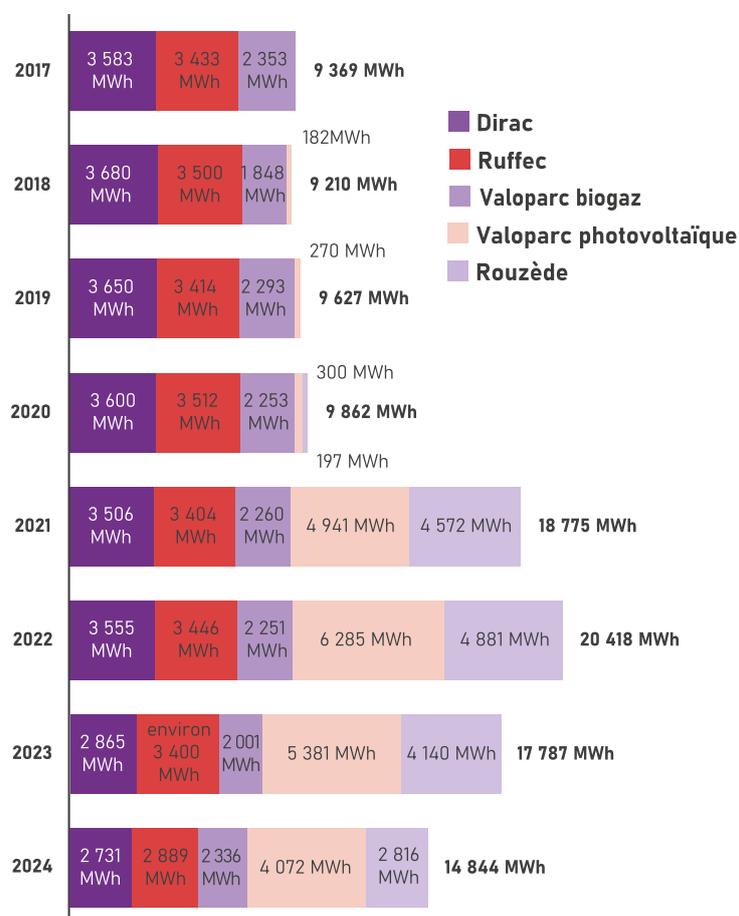
EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ

● Le **marché de suivi des agents par un groupement d'ergonomes** s'est poursuivi afin que tous les agents de Calitom puissent en bénéficier au cours des années 2023-2026. Les échauffements au centre de tri ont été modifiés pour être plus accessibles aux nouveaux arrivants. Le travail des services collecte, pôles de valorisation, recyclerie, équipement et les mécaniciens ont été observés et permettront de développer des formations adaptées et d'alimenter la mise à jour des livrets d'accueils des nouveaux agents.

● Sur les pôles de valorisation (déchèteries), **la mise en place du PASS VALO** devrait permettre de lever l'anonymat des usagers, relevée comme source d'agression dans le cadre de la démarche bien-être au travail.

● Un **outil de protection des travailleurs isolés** a été mis en place, bien que le travail en binôme reste privilégié lorsque cela est possible. La majorité des agents des pôles de valorisation sont équipés.

● Le **plan d'actions de la démarche bien-être au travail** s'est poursuivi avec notamment des actions de formation au management, le développement des ateliers de co-développement et la prise en charge de 6 fiches de signalement de mal-être au travail pour des situations très variées, dont une situation résolue par l'intervention d'un médiateur externe. Enfin, 5 agents ont été formés aux premiers secours en santé mentale (cf chapitre 8).



08

L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DÉCHETS

Avec des centaines d'emplois sur toute la Charente, Calitom est un employeur doté d'une responsabilité sociétale. Plutôt techniques, les métiers se professionnalisent. Des formations préparent à des diplômes de niveau 3 (CAP) à 7 (Master) dans la gestion des déchets et le recyclage. Le personnel tend à se féminiser : les infrastructures évoluent pour accueillir les femmes jusque dans les équipes de collecte. La protection de la santé des salariés est un axe majeur du management et du plan de formation.

362

ETP employés par Calitom
(dont 15,5 en intérim)

76

ETP employés par des
prestataires pour le compte de
Calitom

60,29

taux de fréquence
des accidents du travail

3.52

taux de gravité des accidents avec
arrêts de travail

DESCRIPTION DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DES DÉCHETS

SUR LE TERRITOIRE DE CALITOM *ETP : Équivalent temps plein

EMPLOIS CALITOM PERMANENTS ET NON PERMANENTS

362 ETP*

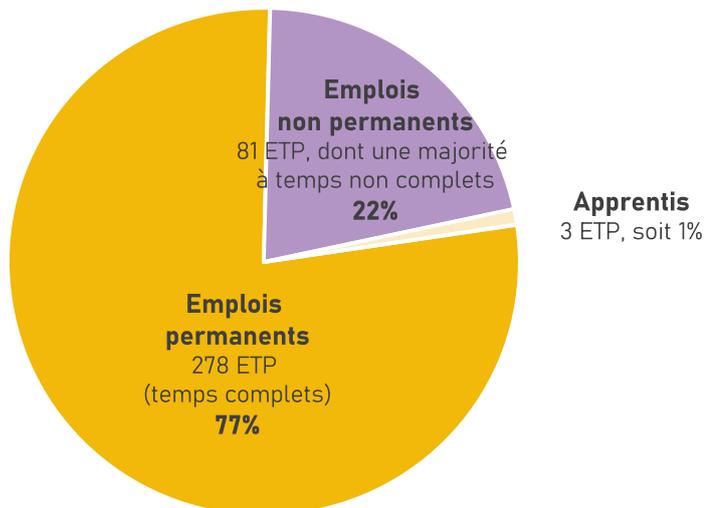
soit ● 193 ETP collecte ● 112 ETP traitement et transfert
● 9 ETP prévention dont 3 mis à disposition
de Grand Cognac

EMPLOIS DES PRESTATAIRES POUR LE COMPTE DE CALITOM

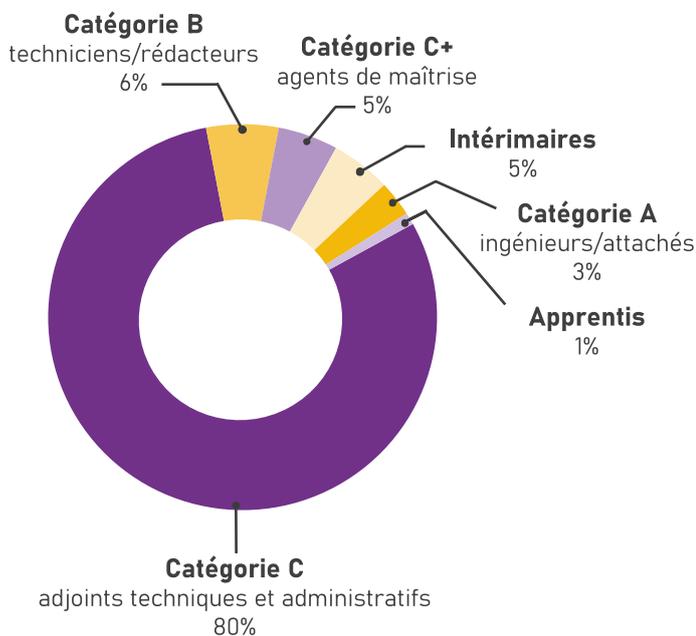
76 ETP*

soit ● 53 ETP collecte ● 12 ETP traitement et transfert
● 11 ETP prévention

RÉPARTITION DES EMPLOIS CALITOM PERMANENTS ET NON PERMANENTS

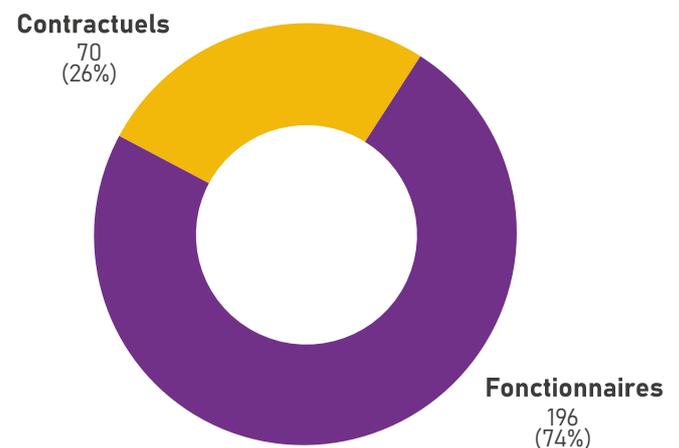


RÉPARTITION DES CATÉGORIES

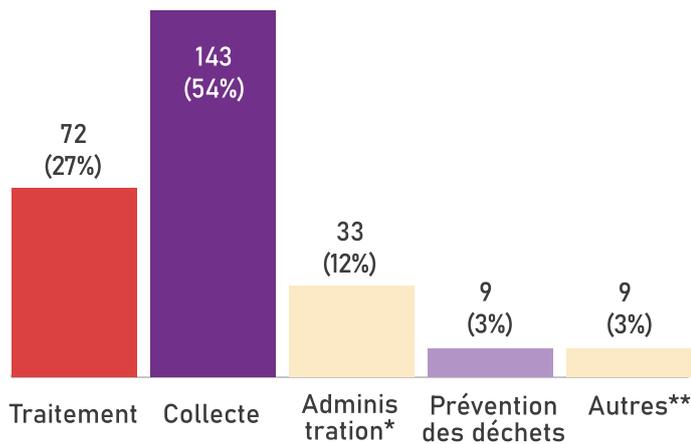


ÉTAT DU PERSONNEL AU 31/12/2024

Sur les **266 emplois permanents** pourvus :



RÉPARTITION DES COMPÉTENCES DU SYNDICAT



* Administration générale, services finances, juridique, ressources humaines, communication, informatique, qualité/hygiène/sécurité/environnement ** Maintenance véhicules, bâtiment et espaces verts

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION POUR L'EMPLOI

LES GRANDES TENDANCES

- Reprise de la collecte par la communauté d'agglomération du Grand Cognac sur son territoire (28 agents permanents transférés à compter du 01/01/2025) ;
- Reprise en régie de la collecte en porte-à-porte sur le territoire sud du département (16 agents intégrés le 30/09/2024) ;
- Poursuite de la mise en œuvre du nouveau schéma de collecte en bacs individuels et sacs transparents pour les ordures ménagères, modification des fréquences de la collecte sélective ;
- Évolution du fonctionnement déchèteries avec le Pass Valo, faisant évoluer le métier d'agent d'accueil valoriste ;
- Réouverture du centre de tri (adaptation aux nouveaux flux, baisse des tonnages à traiter) en mai 2025 avec 2 équipes de production de jour constituées de 20 agents dont 14 opérateur.rice.s de tri ;
- Développement des actions de prévention des déchets et proximité de service ;
- Développement des outils numériques sur beaucoup de postes de travail ;
- Organisation du travail à distance.

CONSÉQUENCES À COURT TERME POUR L'EMPLOI

Évolution des effectifs

- Stabilité des effectifs gérés par Calitom sur un territoire rural dessinant un arc nord, est, sud.

Évolution des compétences exigées

- **Compétences en développement** : conduite d'engins, maintenance des véhicules et machines, relation clients (accueil sur les pôles de valorisation, prévention des déchets, animation de groupes, concertation avec les habitants).

- **Évolution des compétences informatiques professionnelles** d'une majorité d'agents du fait de la numérisation accrue des processus de travail, lutte contre l'« illettrisme » au travail urgente.

LES MÉTIERS LES PLUS NOMBREUX

Collecte

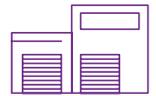


- **79 ETP** d'agents de collecte (ripeurs – conducteurs de BOM)



- **42 ETP** d'agents d'accueil sur les pôles de valorisation (déchèteries)

Traitement



- **45 ETP** opérateurs de tri



- **Formation des managers** : planification et évaluation des besoins en compétences et effectifs, recrutements, prévention des risques professionnels et psycho-sociaux, formation obligatoire des agents à la laïcité en 2025.

Évolution des emplois

- **Évolution des métiers** d'agent d'accueil des pôles de valorisation (modernisation du service, nouvelle approche des usagers, multiplication des filières), d'agent de collecte (polyvalence, gestes nouveaux du fait des bacs).
- **Renouvellement d'une partie personnel** et réorganisation des services nécessaires compte tenu de nombreux départs en retraite à court et moyen terme.

INDICATEURS LIÉS AUX ACCIDENTS

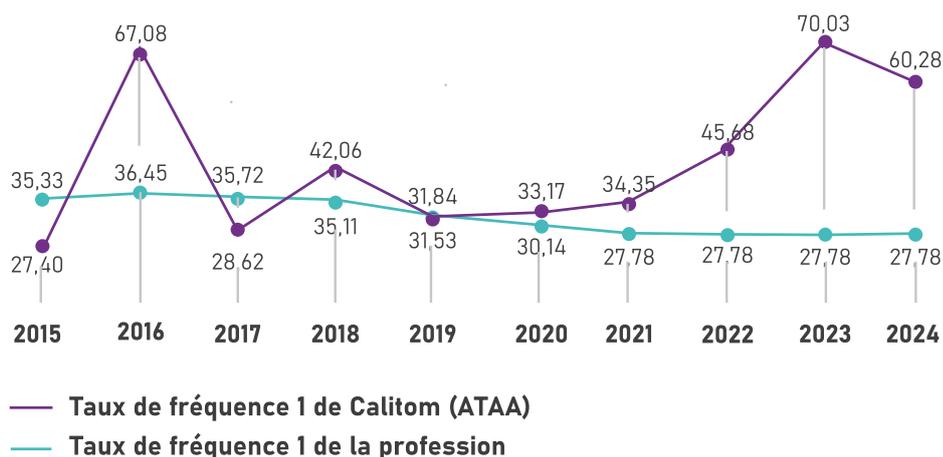
SUR LES INSTALLATIONS DE CALITOM

TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

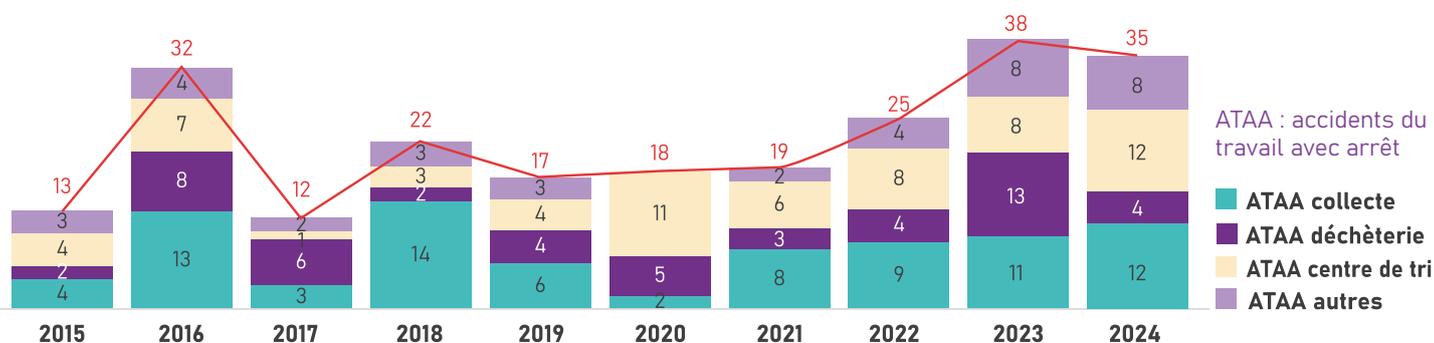
Taux annuel de fréquence des accidents de travail

60,28

Ce taux est stable par rapport à l'année précédente mais reste élevé, en raison notamment d'un **nombre d'accident plus important en collecte et à l'équipement**. Ces accidents sont surtout dus à des **chutes de plain-pied ou de faible hauteur, des efforts de soulèvements ou des heurts**, comme les années précédentes.



ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊT (ATAA)



Pour améliorer les conditions de sécurité et de santé des agents, différentes actions ont été mises en place ou sont en cours.

- La mise en service des DATI en mai 2024 pour 32 équipements puis 7 équipements supplémentaires en octobre (pôles de valorisation et de collecte Sud).
- La poursuite du plan d'actions de la démarche bien-être au travail, par un travail sur l'intégration des nouveaux agents et encadrants, en lien avec les propositions du cabinet d'ergonomie, et la gestion des situations de mal-être.
- Le suivi des actions du cabinet d'ergonomie : formation du service équipement et des mécaniciens et mise en place d'outils ; nouvel échauffement du centre de tri et suivi des agents à leur poste ; suivi des agents de collecte et amélioration de l'accueil des nouveaux, définition concertée des bonnes pratiques aux postes de ripeur et chauffeur ; observation

du travail sur d'autres pôles de valorisation, à la recyclerie et test des propositions d'amélioration ; suivi du projet de restructuration d'Atrion.

- L'accompagnement des services notamment la mise en place du contrôle d'accès, le nouveau pôle de valorisation de Puyréaux et la restructuration d'Atrion ;
- Le renouvellement du marché des contrôles périodiques réglementaires de nos équipements ;
- Le renouvellement du marché de fourniture et de lavage des vêtements et équipements de protections des agents avec la mise en place de vêtements gris et verts sur les pôles de valorisation ;
- Le renouvellement du marché de gardiennage des sites en partenariat avec la direction SII.

TAUX DE GRAVITÉ DES ACCIDENTS AVEC ARRÊT

Taux annuel de gravité des accidents avec arrêt

3,52

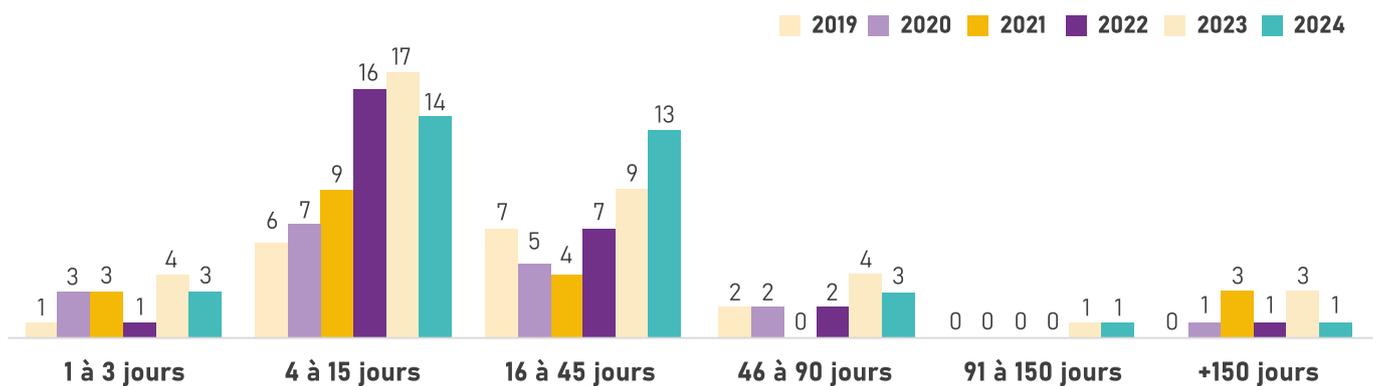
L'année 2024 est marquée par une hausse notable du taux de gravité. A noter que 2 agents de collecte en arrêt depuis 2023 représentent à eux seuls 66% des jours arrêts 2024 en collecte et qu'un agent des espaces verts à également été arrêté toute l'année 2024. À eux 3, ils représentent 53% des jours d'arrêt 2024. Deux de ces agents sont toujours en arrêt en 2025, le 3^{ème} a été transféré à la CdA de Grand Cognac. En dehors de ces 3 arrêts longs, l'année a été marquée par de nombreux arrêts de moins de 15 jours et 2 arrêts de plus de 90 jours : un à l'équipement suite au non-respect d'une consigne concernant le nombre de bacs maximum à manipuler et un en collecte suite à une torsion de cheville sur un sol irrégulier, ce dernier est toujours en cours.

TAUX DE GRAVITÉ



*Attribution de 3 000 jours d'arrêt pour le décès d'un ripeur, soit plus de 5.5 points de gravité

NOMBRE D'ACCIDENTS PAR DURÉE DE L'ARRÊT ET PAR AN



09

LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE

Calitom est administré par des délégués élus par chacune des collectivités adhérentes au Syndicat, qui se réunissent lors du Comité Syndical chargé du vote du budget, de l'approbation des tarifications ou encore de la définition des statuts de la collectivité. En parallèle des instances de gouvernance, des moyens sont mis en œuvre pour assurer la transparence de l'information et la concertation auprès des usagers.

83

Élus délégués représentant les intercommunalités

16

Élus membres du Bureau Syndical

6 549

demandes reçues traitées par les services

3

magazines par an diffusés à 195 000 exemplaires

DESCRIPTION DES MOYENS D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

PÉRIMÈTRE CALITOM

Pour favoriser la transparence, l'information, et la concertation sur la thématique des déchets, Calitom met en œuvre **différents supports et éléments** à destination des usagers et des collectivités adhérentes.



Le site internet www.calitom.com

Pour retrouver toutes les activités de Calitom, les jours de collecte et les calendriers par commune, savoir où jeter les déchets, consultez les publications, utilisez les formulaires en ligne pour signaler une réclamation, demander du matériel pour les manifestations...



Le site internet www.jagispourreduire.com

Pour avoir des conseils, des astuces, des informations pour réduire ses déchets, faire des demandes de subvention...



La page Facebook [@calitom16](https://www.facebook.com/calitom16)

Actualités, conseils pratiques sur le tri, la réduction des déchets...



Le numéro vert gratuit 0 800 500 429

Pour une réclamation de collecte, un besoin de sacs ou bacs de regroupement, signaler un conteneur à verre plein...



Des visites de sites gratuites toute l'année

Pour accéder aux coulisses des déchets et visiter

au travers de deux parcours pédagogiques les sites de traitement des déchets des sacs noirs et des sacs jaunes.



Un magazine Alternatives distribué trois fois par an à tous les charentais (195 000 exemplaires)

Pour découvrir l'actualité de la collectivité, des bonnes pratiques sur le tri et la prévention, des dossiers sur des sujets de fond liés aux déchets, des interviews inspirantes d'initiatives locales, les aides destinées aux particuliers et aux professionnels...



La e-lettre des élus charentais

Une newsletter trimestrielle destinée à l'ensemble des élus charentais pour les informer de l'actualité et des projets de la collectivité.



Et aussi des **mails d'informations réguliers** à destination des collectivités adhérentes ainsi que l'envoi du rapport d'activité annuel et du document budgétaire, l'envoi d'articles pré-rédigés pour les bulletins municipaux des mairies...

Calitom est administré par deux assemblées qui règlent par délibération l'ensemble des affaires de la collectivité :

Comité Syndical

83

délégués titulaires élus
par les collectivités membres et
83 délégués suppléants

Le Comité Syndical se réunit au moins 4 fois par an pour le vote du budget, les tarifications, les statuts de Calitom et les créations de postes.

Bureau Syndical

16

élus

Le Bureau Syndical se réunit une fois par mois. Il se prononce sur les sujets que le Comité Syndical lui a délégués, tels que certains marchés publics, les actes de gestion du domaine, divers contrats...

SUIVI DES RÉCLAMATIONS ET ÉVOLUTIONS

PÉRIMÈTRE CALITOM

L'ensemble des demandes reçues (standard téléphonique, Facebook, site internet) sont **traitées par les services de Calitom**.

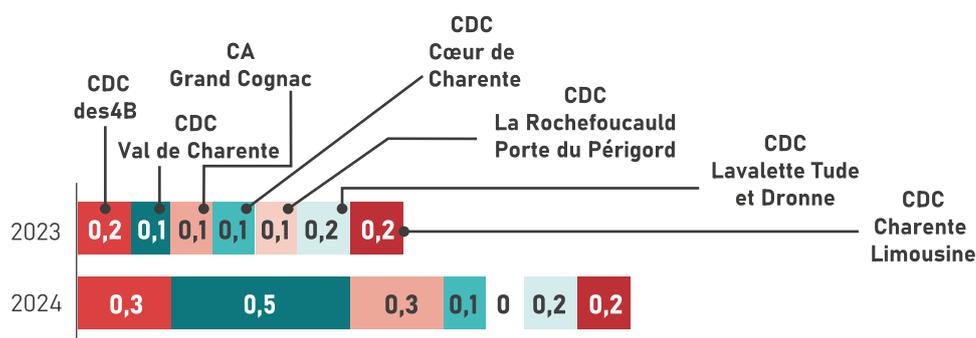
RÉPARTITION DES DEMANDES REÇUES

Standard téléphonique		Site internet		Facebook		Total	
2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
4 981	4 678	1 570	1 798	85	73	6 636	6 549

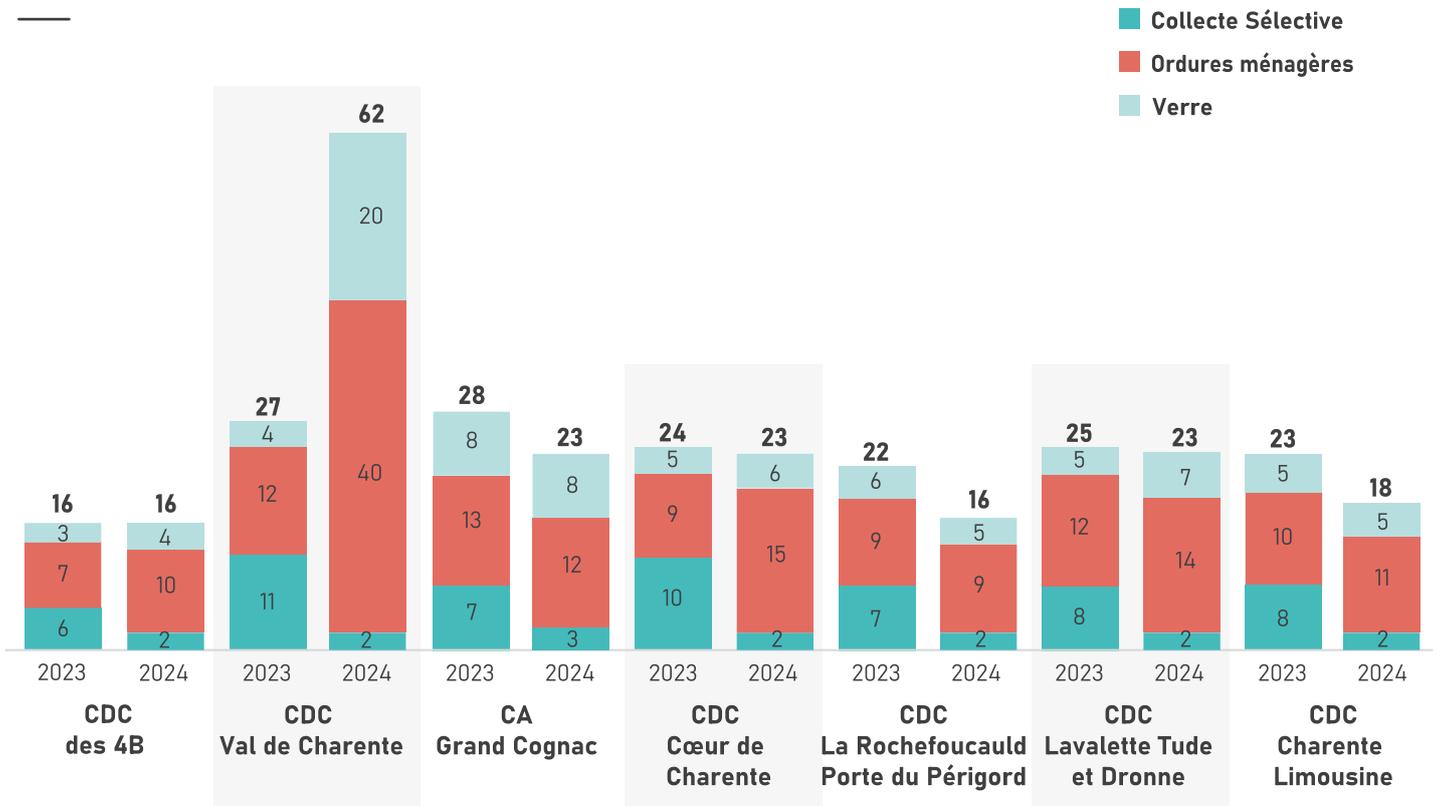
TYPLOGIES DES ÉCHANGES AU NUMÉRO VERT

	Verre		Ordures ménagères		Collecte sélective		Biodéchets	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Information	0	0	140	129	29	42	0	0
Demandes	0	0	1 418	1 619	863	867	31	42
Demandes de bacs	0	0	770	606	182	239	0	0
Demande de sacs	0	0	266	477	608	541	31	42
Sollicitations des professionnels	0	0	130	278	58	87	0	0
Autres demandes (retards, casses responsable...)	0	0	252	258	15	0	0	0
Réclamations	1 528	469	648	969	324	541	0	0
Erreur de collecte	0	0	648	969	324	541	0	0
Débordement de colonnes à verre	1 528	469	0	0	0	0	0	0

RÉPARTITION DES DEMANDES REÇUES AU NUMÉRO VERT POUR LA COLLECTE DES BIODÉCHETS PAR CDC



RÉPARTITION DES DEMANDES REÇUES AU NUMÉRO VERT POUR LA COLLECTE, PAR CDC POUR 1 000 HABITANTS



10

LES DONNÉES FINANCIÈRES

Tous budgets consolidés, l'exercice 2024 a été marqué par un résultat de fonctionnement positif à hauteur de + 2 955 K€ au lieu de + 3 454 K€ en 2023. Globalement, les dépenses de fonctionnement s'établissent à 53 465 K€ (budget principal et budgets annexes hors mouvements entre budgets) en progression de 5% par rapport à 2023. Si les charges d'électricité sont revenues sur des niveaux proches de ceux d'avant crise, les charges relatives à la TGAP et l'assurance « Dommages aux biens » ont connu de fortes hausses. Les recettes de fonctionnement sont en progression de 4% à 56 420 K€ avec la hausse des recettes des ventes des matières recyclées et des soutiens des éco-organismes notamment pour les matériaux du bâtiment.

19,3M€

dépenses d'investissement
budgets principal et annexes

53,5M€

dépenses de fonctionnement budgets
principal et annexes hors mouvements
entre budgets

59€

TGAP montant payé pour
chaque tonne stockée à
Ste-Sévère

4,1M€

TGAP montant payé pour la taxe
nationale sur les déchets enfouis pour
le site de Ste-Sévère

LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS (DONNÉES CALITOM)

	Ordures ménagères	Emballages recyclables et papiers	Verre	Encombrants, toxiques et végétaux*	Pneus et amiante	Déchets des professionnels
Fréquence	C0,5 à C2	C0,5 à C2	/	encombrants sur demande uniquement à Cognac	/	C0,5 à C2
Collecte et contenants	collecte en PAP (sac ou bac) et PAVE (114)	collecte en PAP (sac ou bac) et PAVE (148)	collecte en PAVE (1 183)	collecte en apports volontaires (28), déchèteries/régie	collecte spécifique sur site, sur inscription	collecte en PAP (bac)
Transport	régie et prestataires privés	régie et prestataires privés	prestataire privé	régie et prestataires privés	régie	régie et prestataires privés
Traitement	ISDND en régie, ISDND en gestion privée hors département	centre de tri en régie et en gestion privée hors département	valorisation en gestion privée	divers traitements gérés par des prestataires privés et en régie	ISDND en régie et valorisation en gestion privée	ISDND, méthanisation en gestion privée, centre de tri en régie

* 37 filières collectées en pôles de valorisation (déchèteries)

POPULATION DESSERVIE ET QUANTITÉS DE DÉCHETS COLLECTÉS PAR LA COLLECTIVITÉ (DONNÉES CALITOM)

	Ordures ménagères*	Emballages recyclables et papiers*	Verre*	Pôles de valorisation (déchèteries*)	Biodéchets	Tous flux
Population desservie	199 028 hab.	199 028 hab.	199 028 hab.	199 028 hab.	674 producteurs	199 028 hab.
Tonnage	30 240 t.	15 549 t.	8 216 t.	74 075 t.	752 t.	128 922 t.
Kg/hab	152	78	41	372	4	648
Kg/hab moyenne nationale ou régionale 2022	209	61	40	323	5,8	638,8
Écart	-57	+17	+1	+49	-1,8	-9,2

* dont déchets des professionnels

COMPTE ADMINISTRATIF

2024

	Réalizations		Restes à réaliser	
	Section fonctionnement	Section investissement	Section fonctionnement	Section investissement

BUDGET PRINCIPAL

Recettes de l'exercice	47 428 873,01 €	9 071 952,80 €	-	210 583,35 €
Dépenses de l'exercice	44 812 314,66 €	9 015 282,88 €	-	514 033,34 €
Résultat de l'exercice	+2 616 558,35 €	+56 669,92 €	-	-303 449,99 €
Résultat antérieur reporté	+6 378 795,20 €	-2 368 907,95 €	-	-
Résultat de clôture	+8 995 353,55 €	-2 312 238,03 €	-	-303 449,99 €

BUDGET ANNEXE : CENTRE DE TRI ATRION

Recettes de l'exercice	8 692 921,55 €	16 757 767,52 €	-	0,00 €
Dépenses de l'exercice	8 493 986,52 €	6 078 021,39 €	-	8 537 623,28 €
Résultat de l'exercice	+198 935,03 €	+10 679 746,13 €	-	-8 537 623,28 €
Résultat antérieur reporté	+174 936,07 €	+544 901,53 €	-	-
Résultat de clôture	+373 871,10 €	+11 224 647,66 €	-	-8 537 623,28 €

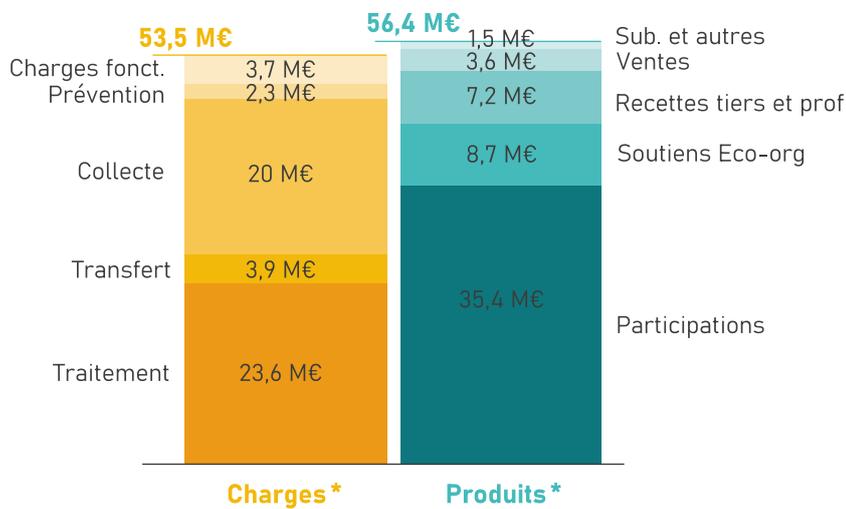
BUDGET ANNEXE : COLLECTE

Recettes de l'exercice	21 779 832,08 €	6 285 404,60 €	-	0,00 €
Dépenses de l'exercice	21 640 603,81 €	5 665 204,31 €	-	433 470,28 €
Résultat de l'exercice	+139 228,27 €	+620 200,29 €	-	-433 470,28 €
Résultat antérieur reporté	+0,00 €	+0,00 €	-	-
Résultat de clôture	+139 228,27 €	+620 200,29 €	-	-433 470,28 €

BUDGET ANNEXE : RECYCLERIE

Recettes de l'exercice	76 864,65 €	0,00 €	-	0,00 €
Dépenses de l'exercice	76 270,52 €	0,00 €	-	0,00 €
Résultat de l'exercice	+594,13 €	+0,00 €	-	+0,00 €
Résultat antérieur reporté	+2 469,56 €	0,00 €	-	-
Résultat de clôture	+3 063,69 €	+0,00 €	-	+0,00 €

MODALITÉS DE FINANCEMENT TOUS BUDGETS CONFONDUS



Les participations des **collectivités adhérentes** représentent **62,8%** des recettes de Calitom et **37,2%** proviennent de **recettes extérieures** dont :

- **15,4%** des éco-organismes,
- **12,8%** de collectivités non adhérentes et des professionnels,
- **6,3%** des ventes (matériaux recyclés, ressourcerie),
- **2,7%** de subventions et autres produits.

* comptes administratifs 2024 consolidés hors mouvements entre budgets

PRINCIPAUX MARCHÉS PAYÉS EN 2024 (HT)

Fournisseur	Nature de la prestation	Échéance du marché	Montant mandaté	Évolution N-1
SECHE ECO INDUSTRIES	Stockage des déchets ménagers au Vigeant	31/12/2028	3 207K€	1%
	Hausse du tarif et de la TGAP compensée par la baisse du tonnage d'OMR envoyé ↗			
PAPREC CRV	Collecte des sacs noirs et jaunes secteur ouest	27/02/2028	2 347K€	52%
	Renouvellement et extension du périmètre du marché ↗			
SUEZ RV SUD OUEST	Collecte des sacs noirs et jaunes secteur sud	30/09/2024	1 770K€	-15%
	Fin du marché et reprise en régie ↗			
WILLIAM SABATIER RECYCLAGE	Transport des déchets des pôles de valorisation (déchèteries)	31/01/2025	1 383K€	3%
SOVAL/MAUFFREY	Traitement et transport des refus de tri	30/11/2024	1 143K€	-
OVIVE-MOBIPUR	Traitement des lixiviats	25/07/2025	829K€	22%
	Forte pluviométrie depuis fin 2023 ↗			
WILLIAM SABATIER RECYCLAGE	Valorisation des déchets de bois des pôles de valorisation (déchèteries)	02/01/2025	661K€	35%
	Hausse des tonnages et tarif ↗			
TRANSPORTS MARTY	Transfert des déchets ménagers	01/01/2026	512K€	-6%
	Baisse des tonnages transférés ↗			
MINERIS SAS	Collecte du verre	31/12/2027	465K€	19%
	Première année entière ↗			
BRANGEON RECYCLAGE AQUITAINE	Broyage et traitement des végétaux	03/11/2025 et 31/12/2027	464K€	19%
BARBIER SA	Fournitures des sacs jaunes et transparents	04/03/2026	442K€	-
GARRAUD SA	Couverture alvéoles Ste Sévère	12/12/2026	396K€	-
SIAP	Traitement des déchets dangereux	31/12/2025	214K€	-5%

- : Nouveau marché

PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

Calitom appelle une participation financière auprès des collectivités adhérentes. Celles-ci votent un taux de TEOM ou REOM auprès des contribuables pour financer cette participation.

En 2024, ces participations ont été les suivantes par collectivité adhérente :

	Liste des adhérents	Population en 2024	Participation « Budget principal »	Participation « Budget annexe collecte »	Total Participation 2024	Pourcentage participation en 2024
Collecte + Traitement	CDC La Rochefoucauld - Porte du Périgord	21 773	993K€	2 040K€	3 032K€	8,6%
	CDC Cœur de Charente	21 946	1 040K€	2 003K€	3 043K€	8,6%
	CDC Charente Limousine	35 198	1 633K€	3 206K€	4 839K€	13,7%
	CDC Val de Charente	13 725	715K€	1 373K€	2 088K€	5,9%
	CDC Lavalette Tude Dronne	17 545	898K€	1 590K€	2 488K€	7,0%
	CDC 4B	19 890	996K€	1 974K€	2 970K€	8,4%
Traitement	CDA Grand Cognac	68 951	3 370K€	7 238K€	10 608K€	30,0%
	CDC du Rouillacais	9 842	400K€	-	400K€	1,1%
	CDA GrandAngoulême	141 997	5 939K€	-	5 939K€	16,8%
	Population totale	350 867	15 983K€	19 423K€	35 406K€	

TARIFICATION DE LA REDEVANCE SPÉCIALE AUX NON MÉNAGES

Une redevance spéciale s'applique aux professionnels dont les déchets sont collectés par Calitom selon la tarification suivante :

	Ordures ménagères et/ou biodéchets	Collecte sélective	Verre
Seuil d'assujettissement (m³/semaine)	0,5 m ³ (0 m ³ lorsque l'établissement n'acquies pas de TEOM)	pas de seuil (gratuité)	pas de seuil (gratuité)
Plafond (m³/semaine)	3 m ³	3 m ³	pas de plafond
Tarifs	OM : 75 €/m ³ biodéchets : 35 €/m ³	gratuité	gratuité

Les recettes de redevance spéciale se sont élevées à 1 716 K€ en 2024.

PRODUITS DES DROITS D'ACCÈS AUX CENTRES DE TRAITEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

	Montants reçus (HT)	Évolution N-1
Apports centre de stockage de Ste-Sévère	2 945K€	9,6%
Apports plateforme de compostage de Ste-Sévère	27K€	-18,1%
Apports centre de tri Atrion	2 443K€	10,6%
Total	5 414K€	9,8%

Il s'agit des apports en direct des collectivités de Charente-Maritime pour Atrion et des apports de professionnels sur le centre de stockage et la PFC de Ste Sévère.

MONTANTS REÇUS DES SOUTIENS

DES ÉCO-ORGANISMES ET DES AIDES PUBLIQUES

	Montants reçus	Évolution N-1
Citéo (emballages+papiers)	7 205K€	4,9%
OCAD3E (appareils électriques)	387K€	14,8%
Eco-mobilier (meubles)	292K€	-2,0%
Eco-DDS (produits dangereux)	50K€	-1,4%
Eco-TLC (textiles)	10K€	-70,9%
ADEME/RÉGION	90K€	92,0%
Valobat/Ecominéro	700K€	/
Total	8 734K€	5,3%

MONTANTS DES RECETTES PERÇUES AU TITRE DE LA VALORISATION

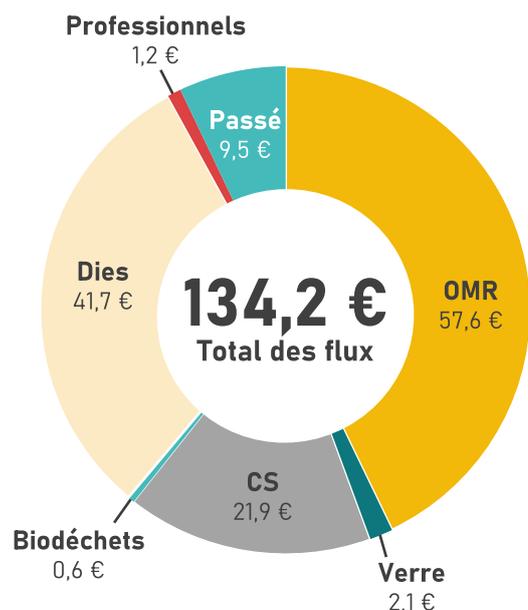
	Montants reçus	Évolution N-1
Vente matériaux du centre de tri	1 952K€	43,2%
Vente de verre	403K€	5,8%
Vente matériaux pôles de valorisation (déchèteries)	1 128K€	29,2%
Vente de la recyclerie	73K€	-7,6%
Total	3 556K€	31,9%

ANALYSE DES COÛTS 2024

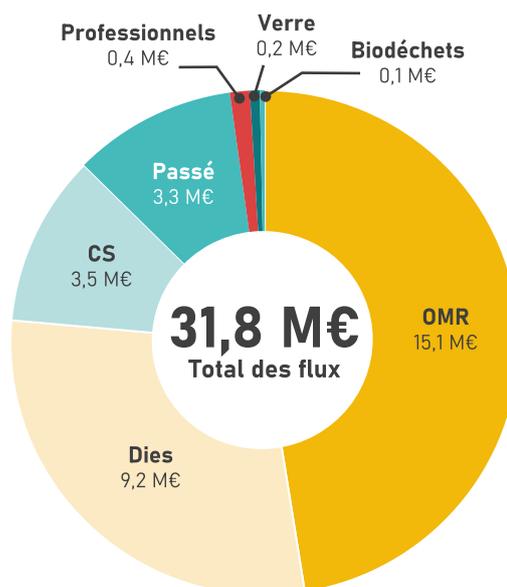
SUIVANT LA MÉTHODE ADEME APRÈS RETRAITEMENTS COMPTABLES DU CA 2024

Coût net 2024 HT - ensemble des charges déduction faite des recettes propres (soutiens éco-organismes, ventes et prestations à des tiers) - en euro par habitant coût moyen pour une collectivité adhérente à la collecte et au traitement

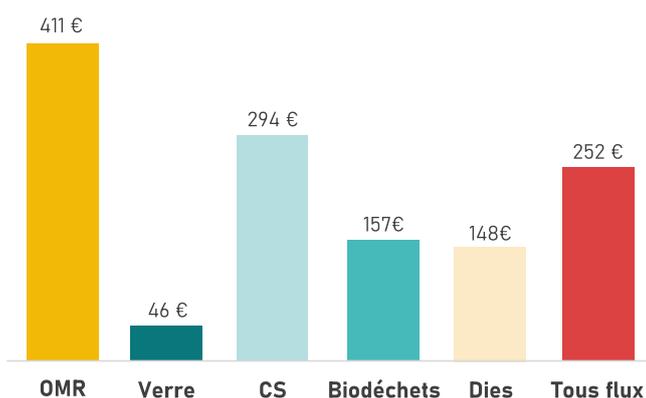
COÛT NET EN €/HAB. POUR UNE COLLECTIVITÉ ADHÉRENTE À LA COLLECTE ET AU TRAITEMENT



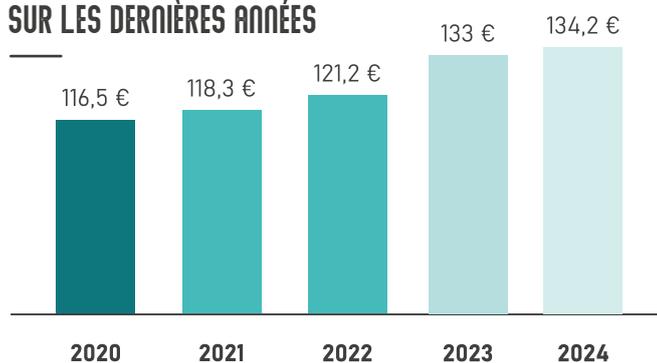
COÛT NET 2024 EN €/FLUX DE DÉCHETS



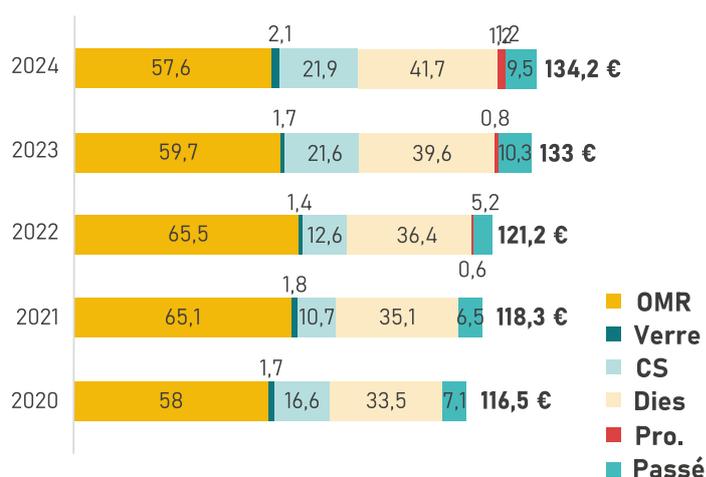
COÛT NET EN €/ TONNE DE COLLECTE ET TRAITEMENT D'UNE TONNE DE DÉCHETS PAR FLUX



ÉVOLUTION DU COÛT NET EN €/HAB SUR LES DERNIÈRES ANNÉES



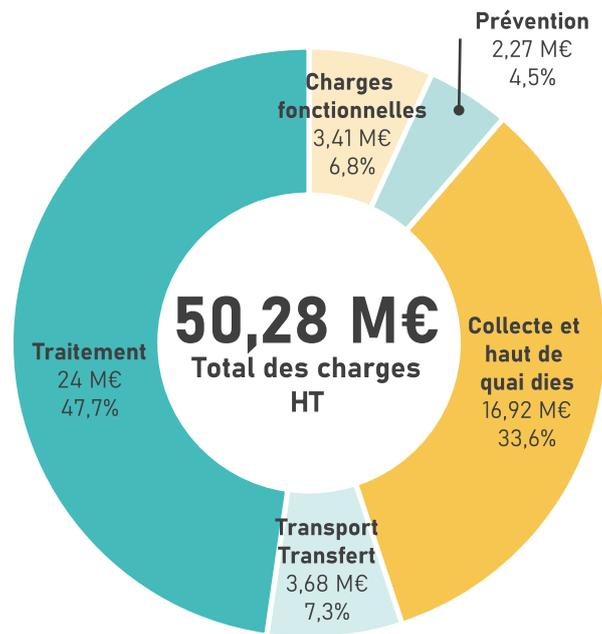
ÉVOLUTION DU COÛT NET EN €/HAB. SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES



Celui-ci est en hausse depuis 2020 en lien avec la crise sanitaire puis à partir de 2021 avec la hausse des coûts de traitement et le contexte inflationniste. L'évolution du coût net en 2024 est marquée par la progression de la fiscalité sur l'enfouissement (TGAP) compensée par la progression des recettes sur les ventes de matériaux et l'instauration de soutiens pour les déchets du bâtiment.

COÛT, COMPLET EN € PAR ÉTAPE TECHNIQUE

ENSEMBLE DES CHARGES



POUR CHAQUE FLUX DE DÉCHETS

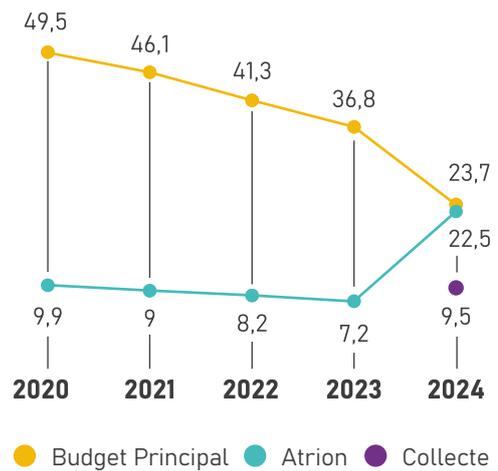
	OMR	Verre	CS	Biodéchets	Pôles de valorisation (déchèteries)	Professionnels	Passé
Charges fonctionnelles	1 027K€	50K€	1 022K€	6K€	817K€	243K€	244K€
Prévention	618K€	65K€	320K€	4K€	1 229K€	36K€	
Collecte et haut de quai pôles de valorisation (déchèteries)	6 136K€	625K€	4 995K€		4 199K€	969K€	
Transport/Transfert	903K€	0K€	460K€	56K€	2 195K€	68K€	
Traitement	6 471K€	0K€	8 275K€	16K€	3 612K€	2 267K€	3 349K€
Total charges HT	15 156K€	740K€	15 071K€	81K€	12 052K€	3 584K€	3 593K€

ÉTAT DE LA DETTE (APRÈS TRANSFERT GRAND COGNAC)

AU 31 DÉCEMBRE 2024

Synthèse de la dette	Budget principal	Budget annexe collecte	Budget annexe Atrion
Capital restant dû	23 649K€	9 473K€	22 450K€
Taux moyen		2,47%	3,47%
Durée de vie résiduelle		10,40	11,6 ans
Nombre d'emprunts		22	8

ENCOURS DE LA DETTE M€



EXTRAITS DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS

Opérations	Budget voté (BP+DM)	Mandaté	Restes à réaliser	Total CA
------------	---------------------	---------	-------------------	----------

BUDGET PRINCIPAL

2002-16 Locaux du siège	269 442,09	64 995,75	0,00	64 995,75
AP 2007-54 Valoparc Ste Sévère	1 725 446,11	1 599 595,28	102 174,34	1 701 769,62
2008-60 Composteurs	961 184,03	648 061,54	47 757,00	695 818,54
2010-67 Communication	26 951,44	17 517,46	8 867,23	26 384,69
2010-68 Informatique	75 626,43	60 805,62	14 177,83	74 983,45
AP 2022-87 Etudes traitement OMR	442 970,78	170 511,98	43 711,06	214 223,04
AP 2023-89 Réhabilitation Gond pontouvre	1 347 351,50	1 173 687,94	117 565,48	1 291 253,42
2024-90 Travaux pôles de transfert	102 400,00	45 392,37	21 668,10	67 060,47
2024-96 Matériels et véhicules	664 000,00	372 999,22	158 112,30	531 111,52
Sous-total dépenses d'équipement	5 615 372,38	4 153 567,16	514 033,34	4 667 600,50

BUDGET ANNEXE COLLECTE

AP 2024-91 Bacs et conteneurs	1 670 000,00	1 350 744,93	292 555,86	1 643 300,79
AP 2024-92 Colonnes enterrées	270 000,00	77 497,28	0,00	77 497,28
AP 2024-93 Matériel et Véhicules de collecte	2 536 000,00	2 455 495,51	0,00	2 455 495,51
AP 2024-94 Travaux pôles de valorisation	1 063 290,00	98 236,01	77 843,71	176 079,72
2024-95 Travaux pôles collecte	289 400,00	156 232,61	63 070,71	219 303,32
Sous-total dépenses d'équipement	5 828 690,00	4 138 206,34	433 470,28	4 571 676,62

BUDGET ANNEXE ATRION

AP 2011-01 Centre de tri de Mornac	16 561 457,98	5 276 909,39	8 537 623,28	13 814 532,67
------------------------------------	---------------	--------------	--------------	---------------

GLOSSAIRE

TYPES DE DÉCHETS

DM : Déchets Ménagers (Ordures ménagères + Collecte sélective + Verre + Pôles de valorisation/déchèteries)

« Tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage. Ils comprennent la fraction résiduelle des ordures ménagères, les collectes sélectives et les déchets collectés en pôles de valorisation (déchèteries). »

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés (Déchets ménagers + Déchets non-ménagers)

« Il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés. Les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marché ne relèvent pas de ce périmètre. »

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

« Part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collectes sélectives. Cette fraction de déchets est aussi appelée *poubelle noire*. Sa composition varie selon les lieux en fonction des types de collecte. »

OMA : Ordures Ménagères Assimilées (Ordures ménagères issues des ménages + Ordures ménagères issues des non-ménages, type artisans, commerçants, administrations, hôpitaux)

CS : Collecte Sélective

DA : Déchets Assimilés

« Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières. Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères. »

DAE : Déchets d'Activités Économiques

« On appelle communément déchets d'activités économiques (DAE) tous les déchets qui ne sont pas des déchets ménagers au sens de l'article R. 541-8 du Code de l'environnement. Sont notamment concernés les gisements des : entreprises industrielles et du BTP, artisans et commerçants, services publics (écoles, administrations,...), professionnels de santé (hôpitaux publics et cliniques privées, médecins,...), services tertiaires, particuliers hors de leurs domiciles (déchets des établissements recevant du public, transports,...). Les DAE peuvent être des déchets dangereux, non dangereux, non inertes (dit *banals*) ou encore inertes. »

DASRI : Déchets des Activités de Soins à Risque Infectieux

« Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Sont notamment concernés les déchets piquants, coupants, tranchants qui ne doivent en aucun cas être éliminés dans les poubelles classiques. L'élimination doit se faire conformément à la réglementation en vigueur. »

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

« Déchets issus de produits chimiques produits en petite quantité pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets autres nécessite un traitement spécifique - auparavant dénommés DMS (Déchets Ménagers Spéciaux). »

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

« Les DEEE sont des déchets très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres (hors tube cathodique), bois, béton, plastiques, composants spécifiques (piles et accumulateurs, tubes cathodiques, cartes électroniques, écrans à cristaux liquides, relais ou accumulateurs au mercure, câbles, cartouches et toners d'imprimante). Certains DEEE sont des déchets dangereux. »

MODES DE GESTION

COMPÉTENCE ET TRANSFERT DE COMPÉTENCE

« Le service public d'élimination des déchets est une compétence territoriale assurée par les collectivités locales [...]. **L'article L2224-13 du CGCT** autorise le transfert partiel de la compétence élimination des déchets : *Les communes peuvent transférer à un Établissement Public de Coopération Intercommunale ou à un syndicat mixte, soit l'ensemble de la compétence de collecte et de traitement des déchets des ménages, soit la partie de cette compétence comprenant le traitement, ainsi que les opérations de transport qui s'y rapportent.* »

Calitom est un syndicat mixte ayant pour objet la gestion des déchets ménagers et assimilés produits sur le département de la Charente. Il est constitué d'une compétence traitement obligatoire (transfert des déchets, prétraitement des ordures ménagères, stockage, actions de tri, compostage...) et d'une compétence collecte facultative (collecte des ordures ménagères, des emballages recyclables, du verre, gestion des pôles de valorisation/déchèteries et rotation des bennes...).

RÉGIE

« La régie directe est un mode d'organisation permettant aux collectivités de prendre en charge une activité dans le cadre de leurs propres services. La gestion des déchets ménagers peut ainsi être assurée au sein des collectivités par les services municipaux, avec leur personnel, leurs biens (matériels, locaux, etc.) et leur budget.

PRÉVENTION ET PRÉCOLLECTE

PRÉVENTION

« La prévention est un ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement, soit par la réduction des tonnages (prévention quantitative), soit par la réduction de la nocivité (prévention qualitative). »

RÉEMPLOI

« Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. Le réemploi est une opération de prévention. »

PRÉCOLLECTE

« La précollecte réunit toutes les opérations précédant le ramassage des déchets par le service d'enlèvement. »
Exemples : fournitures de sacs jaunes, mise en place d'équipements de collecte (bac, colonne à verre, etc.)

MODES DE COLLECTE

DIES : Déchèteries nouvellement intitulées **pôles de valorisation**

COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE / POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES ENTERRÉS (PAVE)

« Les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces contenants sont accessibles à l'ensemble de la population (ex : bac de regroupement, colonne à verre...). Les pôles de valorisation (déchèteries) sont considérés comme des installations de collecte de déchets par apport volontaire. Ces équipements peuvent concerner aussi bien les déchets des ménages que les déchets des professionnels. »

PAVE : Points d'Apports Volontaires Enterrés ou colonnes enterrées

PAP OU COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

« Lors d'un circuit de collecte prédéfini, le service d'enlèvement ramasse les déchets contenus dans des contenants spécifiques, qui sont disposés sur le domaine public ou privé. Ces contenants sont propres à un ou plusieurs producteurs. »

TRAITEMENT DES DÉCHETS

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Dangereux

« Installation destinée à stocker des déchets dits *ultimes* car ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation dans des conditions technologiques et économiques optimales. Dans le cas des ISDND, les déchets sont issus des ordures ménagères ou assimilées. L'élimination des déchets ménagers et assimilés dans ces installations s'effectue par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre. »

PTMB/TMB : Pré-Traitement Mécano-Biologique

Le pré-traitement mécano-biologique vise à optimiser le traitement des ordures ménagères résiduelles. Il consiste en l'imbrication d'opérations mécaniques et d'étapes biologiques qui vont permettre de retirer les éléments métalliques, dégrader la matière organique, assécher la matière en vue de la stabiliser, la rendre sèche, de façon à ce qu'elle génère le moins possible de rejets polluants une fois stockée. »

LIXIVIATS

« Lors de leur stockage et sous l'action conjuguée de l'eau de pluie et de la fermentation naturelle, les déchets produisent une fraction liquide appelée *lixiviats*. Riches en matière organique et en éléments traces, ces lixiviats ne peuvent être rejetés directement dans le milieu naturel et doivent être soigneusement collectés et traités. »

REFUS DE TRI

« Déchets collectés sélectivement triés, mais in fine, stockés ou incinérés parce que ne respectant pas les critères permettant leur recyclage (emballages souillés, erreurs de tri, etc.) »

RÉUTILISATION

« Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau. »

TAUX DE VALORISATION

« Rapport entre la quantité de déchets valorisés (matière ou énergie) et la quantité totale de déchets générée. »

VALORISATION

« Toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets. Le terme de *valorisation* englobe les opérations de recyclage, fabrication de combustibles solides de récupération, le remblaiement et la valorisation énergétique. »

FINANCEMENT

RS : Redevance Spéciale

« Elle est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour la gestion des déchets non-ménagers qu'elle prend en charge, dits « assimilés », c'est-à-dire ceux produits par les entreprises ou les administrations. » Lorsque la collectivité finance son service de gestion des déchets au moyen de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées (TEOM), elle a la possibilité de mettre en place une Redevance Spéciale qui doit concerner l'ensemble des producteurs non-ménagers.

TEOM(A) : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (et Assimilées)

« Impôt local, assis sur le foncier bâti, destiné à pourvoir aux dépenses du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle est perçue avec la taxe foncière, et son montant varie en fonction de la valeur du logement ou du local (pour les professionnels). Ainsi, elle n'est pas du tout liée à la quantité de déchets produits par le ménage ou le professionnel. »

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

Impôt qui s'applique aux activités polluantes, institué par la loi de finance 1999 et entré en application depuis le 1^{er} janvier 2000. Chaque année, le montant de cette taxe est révisé. En ce qui concerne les déchets, elle doit être payée par tout exploitant d'une installation soumise à autorisation, comme les installations de stockage des déchets. Elle s'applique donc à chaque tonne de déchets enfouie en centre de stockage.

TGAP Ste-Sévère :

2020	2021	2022	2023	2024	2025
25 €	37 €	45 €	52 €	59 €	65 €

calitom

19 route du Lac des Saules
ZE La Braconne - 16600 Mornac
Tél : 05 45 65 82 50
N°vert : 0 800 500 429
www.calitom.com



Création et Photos : Calitom - Imprimé sur papier recyclé en 350 exemplaires par Reprint - Juin 2025

